

PROCÈS-VERBAL

9^e Congrès du Conseil central de la Montérégie - CSN
Tenu à Salaberry-de-Valleyfield du 14 au 17 mai 2019

Mardi 14 mai 2019

Première séance : 10 heures

Séance d'ouverture

Minute de silence

La présidente, Annette Herbeuval, invite les délégué-es à se lever et à garder une minute de silence à la mémoire des travailleuses et les travailleurs qui sont morts pour la classe ouvrière.

Appel des dirigeantes et des dirigeants

Le secrétaire-trésorier, Louis-André Boulay, procède à l'appel des dirigeantes et des dirigeants.

- Annette Herbeuval, présidente
- Louis-André Boulay, secrétaire-trésorier
- François Guillette, vice-président Granby
- Hélène Côté, vice-présidente Rive-Sud
- Michel Daigle, vice-président Saint-Hyacinthe
- Jacques Lanciault, vice-président Saint-Jean-sur-Richelieu
- Éric Lalancette, vice-président Sorel-Tracy
- Nancy Laplante, vice-présidente Suroît

Présentation des invité-es

Le secrétaire-trésorier, Louis-André Boulay, présente les invité-es:

- Richard Bousquet, FNEEQ
- Bertrand Guibord, CCMM
- André Lajoie, FEESP
- Jean Lacharité, CSN
- Pierre Leduc, FIM
- Lucie Longchamps, FSSS
- Jean Lortie, CSN
- Richard Mallette, Retraité CCM
- Louis Primeau, Retraité SAMVR
- Fernande Lévesque, Retraitee CCM
- Pierre Patry, CSN

Allocution de la vice-présidence régionale : Nancy Laplante

La présidente invite la vice-présidente de la région du Suroît, Nancy Laplante, à s'adresser aux congressistes. Cette dernière dresse un portrait de la région.

Chers camarades,

C'est un honneur pour moi de vous accueillir dans notre merveilleuse région qu'est le Suroît pour le 9^e Congrès du Conseil central de Montérégie-CSN. Durant toute la semaine, nous aurons la chance d'être présents dans les anciens murs de la Montreal Cottons Company. Le Musée de Société des Deux-Rives installé ici même, annonçait en mars 2014 sa première exposition permanente MoCo : l'Étoffe d'une ville, laquelle est entièrement dédiée à la Montreal Cotton. Cette exposition interactive promet un voyage en plein cœur de cette époque où l'industrie du textile était reine à Salaberry-de-Valleyfield.

Au début du 20^e siècle, plus de 3 000 travailleuses et travailleurs venaient travailler à la sueur de leur front, dans des conditions de travail des plus médiocres. Une semaine de travail de 60 heures, un salaire hebdomadaire de 5 \$ pour les hommes, 3 \$ pour les femmes et de 1,50 \$ pour les enfants, sans compter le fait de devoir travailler avec un bruit infernal, des vibrations continues, une chaleur insupportable ainsi qu'une pluie fine qui tombait en permanence en raison de la poussière. Ces conditions sont venues à bout de la patience de ces travailleuses et travailleurs. Fait à noter, c'est ici même, dans cette usine, qu'il y avait le taux de mortalité le plus élevé dans l'industrie du textile. C'en était assez...!!!

C'est donc en 1946, avec un élan de solidarité, de courage et d'un besoin de reconnaissance et de justice que les travailleuses et les travailleurs déclenchent une grève. Cette grève mobilisera plus de 5 000 personnes, elle ne sera pas sans conséquence puisqu'une émeute se produira et même l'armée devra intervenir afin de calmer les ardeurs des grévistes. Les femmes ont activement contribué à la grève en tant que piqueteuses, activistes, recruteuses, militantes et dirigeantes syndicales. Madeleine Parent fut une dirigeante syndicale, une négociatrice et une activiste très en vue au cours de cette grève. Elle a su influencer et encourager les femmes à participer activement à la grève. Plusieurs d'entre vous ont emprunté le Pont Madeleine Parent pour venir ici (autoroute 30). Mais Madeleine Parent fut d'abord et avant tout une militante, une pionnière dans le mouvement syndical au Québec. C'est vous dire l'importance qu'a eue la grève du textile à Salaberry-de-Valleyfield. Affronter le gouvernement de Duplessis qui confrontait les travailleuses et les travailleurs main dans la main avec le clergé mené par Paul-Émile Léger (qui deviendra le cardinal Léger que nous toutes et tous connaissons).

Dans notre région, l'esprit militant a toujours été fort et ceci a permis plusieurs avancées syndicales et un sentiment d'appartenance fort. Les travailleuses et les travailleurs de notre région ont développé une solidarité entre eux et tous sont au rendez-vous lors de conflit.

Hormis ces luttes syndicales qui ont permis de Bâtir l'avenir des futures travailleuses et futurs travailleurs, la région du Suroît est fière de vous accueillir chez elle! Si le temps vous le permet, prenez le temps de découvrir les environs, la beauté de la Baie Saint-François, ses parcs, ses pistes cyclables et ses terrasses!

En terminant, je vous souhaite un excellent congrès, profitez de cette tribune démocratique pour procéder à des débats constructifs, le tout dans un esprit de solidarité afin de continuer les luttes déjà amorcées par nos prédécesseurs!

Bâtir l'avenir... C'est la responsabilité de toutes et tous!!

Camarades, SOLIDARITÉ!!!

Allocution du secrétaire général de la CSN – Monsieur Jean Lortie

La présidente invite le secrétaire général de la CSN, Jean Lortie, à s'adresser aux congressistes. Ce dernier dresse un portrait de la conjoncture.

Remerciement au secrétaire général et annonce de son départ à la suite de son allocution pour se diriger vers Lanaudière pour le congrès de ce conseil central.

Discours d'ouverture du congrès

Annette Herbeuval fait la lecture du discours d'ouverture.

Nous, les syndicalistes dynamiques, ensemble pour bâtir l'avenir...

Il est normal, avant d'entamer la préparation d'un mandat, de faire le point sur celui qui se termine. Nous avons encore une fois vécu trois années fort bien remplies. Nous avons traversé des périodes difficiles. Mais nous avons aussi connu de beaux moments syndicaux.

Sur le plan politique, nous avons eu droit aux facéties des libéraux au pouvoir qui ont poursuivi et terminé leur mandat comme ils l'avaient commencé : en attaquant le financement des services publics. L'omnipotent Gaétan Barrette a continué une réforme dans le réseau de la santé et des services sociaux qui a mis à mal les services.

Après quelques années de ces politiques d'austérité, on est à même de constater que les conséquences sont terribles sur la qualité des services et sur leur accès. Tout juste avant les élections, tous les critiques ont reconnu les effets désastreux de l'austérité libérale. En éducation, bien que moins évidentes au premier abord, les conséquences des politiques libérales se font elles aussi sentir sur les services. Dans toutes les régions, les écoles crient au secours.

On a encore à l'esprit ce que les libéraux ont dit en début de mandat, à savoir qu'il n'y avait plus d'argent, que le Québec n'avait plus les moyens de se payer des services, justifiant de la sorte un grand nombre de coupures budgétaires. Et qu'avons-nous vu apparaître dans le dernier budget du parti libéral? Des surplus records absolument indécents! Ce qui nous a conduits à vivre une autre période électorale remplie de promesses délirantes. Tout d'un coup, il y en avait de l'argent ! Mais nous n'oublierons pas que cet argent était le résultat direct des coupures effectuées au cours des quatre années précédentes.

Du côté des syndicats de la santé, on se souviendra avec douleur de la dernière négociation, suivie du maraudage et du vote d'allégeance qui ont laissé des traces amères en raison de la perte de nombreux membres pour la CSN. Il a fallu organiser les méga-syndicats comptant plusieurs milliers de membres, résultat de la réforme Barrette. Il a surtout fallu faire le nécessaire pour assurer une qualité de vie syndicale. Nous avons des membres présents dans des dizaines de points de services qui forcent la création d'une structure syndicale dont l'objectif consiste à continuer d'assurer des services de qualité tout en restant proche des membres. Nous avons dû subir une négociation des matières locales à un rythme imposé par le législateur sous la menace d'un arbitrage. Bref, autant de préoccupations et de temps consacrés à appuyer nos syndicats.

Dans le secteur privé, les choses n'étaient pas nécessairement meilleures. Des syndicats ont été aux prises avec les changements des règles commerciales exigés par les États-Unis et leur nouveau président qui, par une campagne de peur et des exigences toutes américaines, a forcé les entreprises à revoir leurs stratégies économiques pour s'adapter. La récente remise en question de la gestion de l'offre dans l'agroalimentaire entraînera, elle aussi, des conséquences que l'on ne peut qu'anticiper. Il s'agit là d'une tuile de plus pour les entreprises et pour les syndicats.

Ce mandat nous a vus mobilisés, organisés, combatifs dans la mesure de nos moyens et sur un grand nombre de fronts. Durant ce mandat, nous avons aussi vu la CSN concentrer ses efforts, depuis le dernier congrès, à l'amélioration de la vie quotidienne de nos syndicats. Ce qu'on a appelé la vie syndicale. La CSN est en effet convaincue, et nous aussi, que c'est en se rapprochant des membres que l'on peut renforcer les syndicats. C'est la raison pour laquelle la CSN en a fait une priorité lors du congrès de juin 2017.

Nous voudrions, à cette étape-ci, partager avec vous quelques réflexions sur notre vie syndicale. Il importe en effet de se rappeler en quoi notre organisation syndicale est une construction absolument originale en Amérique du Nord.

Autonomie

Dès sa fondation, notre mouvement a fait de l'autonomie des syndicats affiliés la pierre d'assise des valeurs qui continuent de marquer la CSN. On a l'habitude de dire que nos syndicats sont propriétaires de leur accréditation, alors que dans d'autres types de structures syndicales, les syndicats ne sont souvent que des locataires, l'accréditation étant détenue par le syndicat national canadien ou international étasunien.

Il faut prendre conscience que cette réalité a des conséquences. Il ne faut pas, non plus, minimiser les exigences qui découlent de cette liberté assumée par les différents paliers de décision de notre mouvement. Pierre Vadeboncoeur, militant syndical à la CSN, décrivait dans un essai comment notre mouvement tire justement sa force dans cette liberté de décision et d'action qui nous caractérise.

Cette vision du syndicalisme, celle d'une autonomie solidaire, se situe bien loin d'un syndicalisme vu comme une simple police d'assurance, utile de temps en temps, mais bien tranquille entre les accidents ou les coups durs. Cette vision ajoute un surcroît de responsabilités à tous les paliers de décision de notre mouvement. Les militantes et les militants ont le devoir d'animer, dans leurs syndicats, une vie active, à l'écoute des membres, favorisant la circulation de l'information.

Nous toutes et tous ici présents devons combattre une réalité qu'on rencontre trop souvent alors qu'on se fait dire : Vous êtes là pour faire la job. Le reste ne nous concerne pas !

Nous sommes trop souvent confrontés à cet individualisme qui prévaut de plus en plus dans la société et auquel nos membres n'échappent pas.

Les fédérations, elles aussi autonomes dans leurs champs de compétences, doivent veiller à assurer des services de qualité aux syndicats affiliés.

Et nous, dans les conseils centraux, quelles sont les exigences auxquelles il nous faut impérativement répondre? Il faut se souvenir que c'est sur la base des territoires que la CSN a d'abord pris racine au Québec. Nous avons ainsi la responsabilité d'y maintenir une vie syndicale active et solidaire. En Montérégie, le défi est de taille, considérant le fait que nous avons à maintenir la flamme dans six régions distinctes qui ne partagent pas les mêmes réalités politiques ou industrielles. Mais ce n'est pas parce que des difficultés existent qu'il ne faudrait pas continuer à construire cette solidarité qui doit transcender les différences.

La confédération, de son côté, loin d'être tout en haut, se trouve au contraire au centre de toutes ces libertés assumées et partagées. Dans l'histoire de notre mouvement, il y a eu des tentatives de centralisation des pouvoirs. Le mouvement a toujours résisté à s'en prendre à ce qui fait son originalité et qui lui donne sa force d'intervention. C'est dans l'action autonome et solidaire des syndicats, des fédérations et des conseils centraux que la CSN a bâti sa réputation et qu'elle est toujours en mesure de défendre, avec les meilleurs outils, les travailleuses et les travailleurs.

Vous aurez compris que si l'autonomie est une force susceptible de nourrir les solidarités indispensables à une bonne vitalité syndicale, une indépendance vue comme un égoïsme représente tout le contraire. On sait qu'une chaîne n'est pas plus forte que le plus faible de ses maillons. Le chaînon, qui identifie la CSN, représente une image forte qui évoque immédiatement une unité qui se construit dans la solidarité des différences.

L'enchevêtrement de ces maillons qui représentent les syndicats, les fédérations et les conseils centraux évoque une unité, une solidarité qui se construit au quotidien en se serrant les coudes.

De même, est-on suffisamment conscients que la CSN et ses membres comptent sur une équipe de salarié-es, dirigeantes et dirigeants présente dans toutes les régions du Québec. Les débats sont parfois difficiles dans une organisation ouverte et démocratique comme la nôtre. Nous devons, collectivement, nous rallier à la majorité lorsqu'une décision est finalement prise après que les débats ont été tenus.

Droits et devoirs

Il nous faut maintenant aborder un autre sujet qui est intimement lié à nos responsabilités syndicales. Marcel Pepin, qui fut un grand président de la CSN et qui est allé en prison pour défendre des valeurs comme le respect des hommes et des femmes, disait que le syndicalisme n'apportait pas seulement des droits, mais impliquait aussi des devoirs, dont celui de se servir de la force syndicale pour que soient améliorées les conditions de vie de celles et ceux qui ne jouissent pas du bouclier syndical pour les protéger et les faire avancer. On raconte que lors des discussions qui devaient conduire à l'adoption, en juin 1979, de la Loi sur les normes du travail, un haut dirigeant d'une autre organisation syndicale aurait soutenu que si des travailleurs voulaient améliorer leur sort, ils n'avaient qu'à se syndiquer... Or, on sait bien que pour des milliers de personnes, l'accès à la syndicalisation est tout simplement impossible. C'est dans cette perspective que nous accordons une grande importance à la mobilisation en cours pour que le salaire minimum soit porté le plus rapidement possible à 15\$ l'heure.

Encore là, les organisations syndicales ont le poids nécessaire pour faire bouger les choses. Nous vivons dans un monde où tout change. Mais avouez que ces dernières années, tout change... très vite ! Comme syndicalistes, comme militantes et militants, il nous faudra prendre notre place dans cette société pour laquelle nous avons de grandes attentes...

Nous prenons donc l'engagement de travailler ensemble, pour Bâtir l'avenir !

La présidente déclare le congrès ouvert.

Adoption du Rapport préliminaire du comité des lettres de créance

Éric Castonguay présente le Rapport préliminaire des lettres de créance.

C-2019-109

Il est proposé par Micheline Charron

Appuyé par Dany Chamberland

Que le congrès adopte le Rapport préliminaire du comité des lettres de créance.

Adopté

Présentation et adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire-trésorier présente l'ordre du jour du congrès.

Mardi, 14 mai	
8 h à 12 h et 13 h à 16 h	Inscriptions
8 h 30	Session d'accueil pour les nouvelles et les nouveaux délégués
10 h	Séance d'ouverture
	<ul style="list-style-type: none">• Appel des dirigeantes et des dirigeants• Présentation des personnes invitées• Allocution de la vice-présidence régionale• Allocution du secrétaire général de la CSN• Rapport préliminaire du comité des lettres de créance• Présentation et adoption de l'ordre du jour• Adoption du procès-verbal du 8^e Congrès régulier• Ratification de l'affiliation des nouveaux syndicats• Présentation du fonctionnement du congrès• Nomination de la présidence et du secrétariat des élections• Rapport du comité exécutif
12 h 30	Ajournement pour le dîner
14 h	Adoption du Premier rapport du comité des lettres de créance
14 h 05	Adoption des amendements aux statuts et règlements du Conseil central de la Montérégie-CSN

16 h 30 Pause-santé
17 h

- Adoption des états financiers au 31 décembre 2018
- Adoption des états financiers du fonds d'appui aux luttes au 31 décembre 2018
- Rapport du comité de surveillance
- Intervention de la présidence des élections

17 h 30 Ajournement
Coquetel de solidarité – Verrière

Mercredi, 15 mai

De 8 h 30 à 11 h 30 Inscriptions

9 h Deuxième rapport du comité des lettres de créance

9 h 05 Thématique *LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE EN MONTÉRÉGIE*

10 h 30 Pause-santé

11 h Échanges en tables rondes

11 h 30 Questions privilège

Fin des inscriptions officielles

12 h 30 Ajournement pour le dîner

14 h Troisième rapport du comité des lettres de créance

14 h 05 Thématique *L'HISTOIRE DE LA CSN VUE DEPUIS SES STRUCTURES – FÉDÉRATIONS ET CONSEIL CENTRAUX*

15 h 30 Pause-santé

16 h Échanges sur la conférence

Fin des mises en candidature

16 h 30 Rétrospective des syndicats en conflit

17 h 30 Rapport de la présidence des élections

18 h Ajournement

Soupers régionaux

Judi, 16 mai

9 h Conférence *TRAVAIL EN ÉQUIPE / VIE SYNDICALE*

10 h Échanges en tables rondes

10 h 30 Pause-santé

11 h Suite - Échanges en tables rondes

11 h 45 Discours des candidates et des candidats

12 h Ajournement pour le dîner

Premier tour de scrutin

14 h Syndicalisation

15 h Pause-santé

Deuxième tour de scrutin

15 h 30 Conférence *ENVIRONNEMENT*

17 h Ajournement

Troisième tour de scrutin

19 h Soirée de solidarité

Vendredi, 17 mai

9 h Adoption des prévisions budgétaires

10 h 30 Pause-santé

11 h

- Propositions des tables rondes
- Propositions distinctes
- Rapport de la présidence d'élections
- Installation des dirigeantes et des dirigeants
- Proposition pour les effets bancaires

13 h Ajournement du congrès

C-2019-110

Il est proposé par Éric Castonguay

Appuyé par Michel Béland

Que le congrès adopte l'ordre du jour avec la modification suivante : inverser les points
Allocution de la vice-présidente régionale et Allocution du secrétaire général de la CSN.

Adopté

Adoption du procès-verbal du 8^e Congrès des 24 au 27 mai 2016

Le procès-verbal a été acheminé avec la clé USB qui contenait l'ensemble des documents du dernier congrès à l'été 2016.

C-2019-111

Il est proposé par Daniel Mallette

Appuyé par Simon Bilodeau

Que le congrès adopte le procès-verbal du 8^e Congrès du Conseil central de la Montérégie – CSN, du 24 au 27 mai 2016.

Adopté

Ratification de l'affiliation des nouveaux syndicats

C-2019-112

Il est proposé par Karine Michaud

Appuyé par Sophie Pelletier

Que le congrès ratifie l'affiliation des syndicats suivants :

- Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Cité des Arts et des sports – CSN
- Syndicat des travailleuses et travailleurs des industries manufacturières – CSN – section Jaguar Land Rover

Adopté

Présentation du fonctionnement du congrès

Le secrétaire-trésorier explique aux délégué-es le fonctionnement du congrès.

Nomination de la présidence et du secrétariat des élections

C-2019-113

Il est proposé par Mireille Gauvin

Appuyé par Robert Themens

Que Pierrette Poirier et Diane Auger, retraitées, agissent respectivement à titre de présidente et de secrétaire des élections.

Adopté

Rapport du comité exécutif

Les membres du comité exécutif font la lecture du rapport du comité exécutif.

Un mandat bien rempli

Enfin, vous le savez, nous avons connu, dans l'équipe, un important roulement de personnel, tant du côté des personnes élues que du côté des personnes salariées : départs à la retraite, maladie, réorganisation et supplantations ont été notre quotidien durant tout le mandat. Difficile, dans les circonstances, de maintenir une stabilité. Nous en avons fait rapport régulièrement aux assemblées générales, le calendrier prévu a donc été bousculé, tout comme le budget du conseil central. Ce sont ces événements que nous voulons prendre le temps de revoir avec vous.

Ce ne fut pas un mandat facile pour des dirigeantes et des dirigeants qui en étaient, pour la plupart, à leur premier mandat. Pas facile pour une équipe de salarié-es qui a fondu quelque peu elle aussi. Aujourd'hui, l'équipe du conseil central se présente devant vous, fière de ses réalisations et de celles de ses syndicats.

Les choix déchirants du secteur public

Vous en avez tellement entendu parler. Que dire qui n'a pas déjà été dit? Durant les premiers mois du mandat, c'est presque la moitié des membres du conseil central qui étaient appelés à voter pour déterminer qui allait les représenter. Un vote par correspondance en plus ! Bref, chaque organisation a tout fait pour montrer ses beaux atours. On ne compte plus le nombre de kiosques d'informations, de rencontres sur les assurances, de comparatifs de services, de dîners causeries. La

Montérégie est maintenant divisée en trois. Certains vous diront que nous avons perdu l'Ouest, mais conservé des membres au Centre et à l'Est. Nous, nous retiendrons la quantité d'efforts et de travail fournis par des militantes et militants, des dirigeantes et dirigeants, des salarié-es pour gagner des votes. Nous retiendrons la joie de celles et ceux qui sont restés et, bien sûr, nous avons une pensée émue pour celles et ceux que nous avons perdus. Un tel maraudage fait toujours mal et le gouvernement savait pertinemment ce qu'il faisait en nous forçant à vivre un tel exercice.

Ce fut aussi une année de soutien et de consolidation pour les syndicats qui sont demeurés affiliés à la CSN. Nous sommes sortis du maraudage avec deux très gros syndicats (Est : 5 400 membres et Centre : 3 900) qui ont des membres disséminés sur l'ensemble de la Montérégie. Sans oublier notre « village gaulois qui résiste à l'envahisseur romain », le petit syndicat de Granby, qui résulte d'une anomalie dans l'organisation de la santé, noyé dans le CISSS de l'ouest. Encore une fois, bravo à toutes celles et tous ceux qui sont passés à travers cette épreuve ! Aussitôt les résultats du vote connus et les syndicats accrédités, une course contre la montre s'est enclenchée. La loi donnait 18 mois aux syndicats pour régler la négociation des 26 matières locales. Les syndicats n'étaient pas encore organisés pour desservir autant de membres sur autant de sites. Il fallait faire signer des cartes, informer les membres et les mobiliser afin de négocier la meilleure entente locale possible, le tout dans les délais, sous menace d'arbitrage obligatoire. Ce n'est pas rien ! Nos deux gros syndicats ont réussi à obtenir une bonne entente qui a été soumise au vote des membres, qui les ont largement entérinées. Les Gaulois de Granby, eux, sont encore en train de négocier pour tenter de trouver une entente. Nous leur souhaitons la meilleure des chances !

Le privé se bat lui aussi

Au cours du congrès, nous consacrerons, comme d'habitude, un moment pour revenir sur l'ensemble des syndicats qui ont exercé le plus gros moyen de pression : la grève. Néanmoins, ce mandat a connu des mobilisations qui ne sont pas tellement habituelles et dont nous souhaitons vous entretenir.

Souvenez-vous! Après la négociation du secteur public, plusieurs groupes de syndiqués du privé, comme les CPE, les RSG ou encore les paramédics, ont tenté de négocier eux aussi une convention collective. Traditionnellement, leurs salaires suivent ceux du secteur public, mais pas nécessairement leurs conditions de travail.

Peu de temps après notre congrès de 2016, le syndicat régional des CPE s'est heurté de front à une association patronale qui a décidé de changer les règles du jeu et a refusé de se joindre à une négociation nationale. Un bras de fer s'en est suivi avec le dépôt d'une plainte par l'association patronale pour négociation de mauvaise foi. Déterminés, nous avons contesté ladite plainte et avons eu gain de cause,

pendant la négociation était terminée au moment de la décision du juge. Le syndicat, qui tentait de rejoindre les autres CPE au national, s'est retrouvé quelque peu obligé de revoir sa stratégie. Quatre régions sur l'ensemble du Québec ont ainsi été obligées de négocier régionalement l'ensemble de la convention collective. Des actions multiples ont été tenues, comme le piquetage devant des établissements le soir des conseils d'administration, les manifestations régionales lors de conseils fédéraux et bien d'autres.

*Toutes ces actions ont culminé par une journée de grève, en appui aux groupes qui négociaient les matières nationales, qu'il a bien fallu « renégocier » par la suite, au plan régional. Que d'efforts ! Heureusement, le syndicat se dit fier d'être arrivé à bon port avec la conclusion d'une entente de principe en mai 2018. **Solidarité!***

*Des efforts aussi pour le syndicat des paramédics qui étaient, eux, limités dans leurs actions, car soumis à la Loi sur les services essentiels. Peut-être le saviez-vous, mais une décision importante de la Cour suprême, qu'on appelle l'arrêt de la Saskatchewan, a confirmé le côté sacré du droit de grève qui ne peut être altéré n'importe comment, même par un gouvernement et une loi sur les services essentiels. Maintenant, on peut aller au tribunal et négocier ce qui est essentiel. Les syndicats des paramédics de la CSN ont trouvé des manières différentes de faire la grève qui, cette fois, dérange réellement les employeurs. Un travail de titan ! Et malgré cela, comme les services ambulanciers sont quand même vraiment essentiels, leur grève a duré de longs mois en 2017. Ils ont tenu le coup et ont, eux aussi, conclu de bonnes ententes. Ils ont pavé la voie pour les autres syndiqués soumis aux services essentiels qui pourront profiter de leur expertise. **Solidarité!***

*Le syndicat des centres d'hébergement privés dont les travailleuses et travailleurs des Promenades du Parc du groupe Maurice, tout comme ceux de la Villa Rive-Sud du groupe Chartwell, ont aussi profité de ce travail et fait des grèves qui ont eu un véritable impact afin de trouver un règlement à la hauteur de leurs attentes. **Solidarité!***

*Pas de répit non plus pour les gens de la SAQ. On a beaucoup parlé de leur conflit, y compris au dernier « Bye-bye ». Normal, ils menaçaient le ravitaillement en alcool de l'ensemble du Québec ! Imaginez le défi : 5 500 membres à coordonner dans des actions partout au Québec. Et chez nous, chaque journée de grève, c'étaient plus de 80 succursales qui étaient fermées et environ 900 travailleuses et travailleurs en grève. Toute une organisation ! La tournée pour le vote sur l'entente de principe s'est échelonnée sur deux mois. Chaque soir d'assemblée, il a fallu deux heures et demie pour présenter l'ensemble des améliorations et gains. Ils étaient déterminés et peuvent être fiers du combat qu'ils ont mené. L'entente a été entérinée par 93 % des membres. **Solidarité!***

Délocalisations, fermetures, menaces

Un syndicat ne se bat pas seulement lors du renouvellement de sa convention. La situation économique, nous l'avons dit, a été difficile pour beaucoup d'entreprises. Et quand l'entreprise va mal, ce sont celles et ceux qui la font fonctionner qui écopent. Ainsi, le Syndicat des travailleurs de chlorate de Beauharnois (CSN) a dû, malgré l'obtention d'un mandat de grève en assemblée générale, subir des reculs importants sur les avantages sociaux devant la réelle menace de l'employeur de fermer l'usine. Moins de chance pour les travailleuses et travailleurs de EKA qui ont appris la fermeture définitive de leur usine le 31 mars 2018, quelques mois à peine après la négociation difficile de la convention collective. Cette fermeture a provoqué la perte d'une trentaine d'emplois.

Mauvaise nouvelle également pour les travailleurs d'accessoires électriques de La Prairie. Il s'agit d'une usine achetée par le géant General Electric qui a décidé unilatéralement de délocaliser la production en Allemagne. L'usine fournissait des produits de qualité à Hydro-Québec. Nous avons accompagné le syndicat dans la recherche d'alliances avec la municipalité de La Prairie, le député du comté et la vice-première ministre pour tenter de convaincre le gouvernement de privilégier les produits du Québec dans les sociétés d'État. En vain, l'entreprise a perdu 80 emplois avec cette fermeture partielle.

Nous pourrions continuer ainsi la liste pendant des heures. Pensons aux gens d'Alstom, à Sorel-Tracy, qui espéraient de gros contrats pour la construction du train de banlieue financé par la Caisse de dépôt. Contrats qui sont partis dans d'autres pays comme l'Inde, où la main-d'œuvre coûte moins cher. Le gouvernement a voulu sauver la mise en leur réservant la construction des boogies des prochaines rames de métro à Montréal. Mais le plus gros des contrats a quitté le pays. Depuis le début de l'année, nous avons appris la réorganisation des usines de Velan. L'employeur a annoncé qu'il déménagera des machines en Inde, ce qui n'est pas rassurant pour les travailleuses et travailleurs qui restent.

*Autre fleuron québécois qui finit de s'effondrer : SICO. Il y a déjà quelques années, la célèbre société de peinture était vendue à des intérêts américains. Cela a entraîné la fermeture de l'usine de peinture de Longueuil, la vente par départements (peinture industrielle, laboratoire de recherche, etc.) et maintenant, c'est au tour de l'usine de Beauport de fermer ses portes (100 personnes), ainsi que l'entrepôt de Saint-Hubert (40 travailleurs qui se retrouvent au chômage). La célèbre enseigne SICO vient d'être enlevée au bord de l'autoroute 20. Il ne reste plus finalement que la toute petite section des travailleuses et travailleurs de bureau, qui viennent de déménager dans un immeuble loué avec un bail à court terme. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'avenir est gris foncé (#1279). **Solidarité!***

Attaqués de tous bords

Ce mandat a aussi été difficile pour certains de nos syndicats qui se sont retrouvés attaqués par d'autres organisations syndicales.

Souvenez-vous en mai 2016, pendant que nous étions sur place, en congrès au Castel de Granby, l'employeur travaillait avec un avocat réputé antisyndical pour marauder le syndicat de l'hôtel. Le rejet par le Tribunal administratif du travail de la plainte qui avait été déposée par la CSN est venu confirmer la révocation du syndicat occasionnant une perte de près de 80 membres.

En 2017, les TUAC ont maraudé agressivement le Syndicat des travailleuses et travailleurs de PJC entrepôt-CSN à Varennes. Présents devant l'entrepôt durant les 30 jours du maraudage, à tous les changements de quarts de travail, jour/soir/nuit, ils nous ont talonnés sans répit, déposant une requête dans les toutes dernières heures de la période de maraudage. Après analyse du dossier, le Tribunal administratif du travail a confirmé que le syndicat CSN avait maintenu sa majorité. Depuis, nous avons, en inter-équipe, organisé la consolidation du syndicat afin qu'il puisse faire face aux attaques qui ne manqueront pas de se produire à nouveau.

Solidarité camarades!

Il n'y a pas si longtemps, le syndicat des Métallos, travaillant dans l'ombre depuis un an, s'est attaqué au Syndicat des ouvriers du Fer et Titane - CSN à Sorel-Tracy, un syndicat mythique à la CSN en raison de la place qu'il a occupée depuis ses débuts. Encore une fois, nous avons dû affronter un maraudage agressif et préparé de longue date. Il a fallu contacter chacun des membres afin de bloquer les Métallos. Plusieurs syndicats de la région, ainsi que les différents services de la CSN, ont travaillé en étroite collaboration pour sauver le syndicat. Une démarche de consolidation est actuellement en place afin de remettre le syndicat sur pied.

Solidarité, camarades!

*Durant la même période, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Plastube Inc.-CSN, à Granby, affrontait aussi les TUAC qui ont tenté de le marauder. À la fin du processus, le Tribunal administratif du travail a imposé un vote d'allégeance que nous avons remporté en décembre 2018. **À vous aussi, camarades, Solidarité!***

Difficile aussi de passer sous silence ces employeurs qui ont recours à des avocats rompus aux méthodes les plus efficaces pour se débarrasser des syndicats. Pas de noms dans ce discours, nous ne voulons pas leur faire de publicité. Par contre, il nous faut mentionner l'aventure du Syndicat des travailleuses et travailleurs du groupe Vétéri Médic-CSN. Il s'agit d'un mini-hôpital ouvert 24 heures pour vos animaux de compagnie. Le personnel nous a contacté pour réclamer plus de justice. Après avoir tout tenté pour annuler la requête en accréditation, les négociations ont comme par hasard traîné et, au bout de la première année, des membres du personnel se sont promenées, au vu et au su de tout le monde, pendant les heures de travail, pour

faire signer des démissions aux membres du syndicat et ce, sans que l'employeur ne bronche ! Demande de révocation, assemblées générales, nouvelle campagne de signatures et maintenant, nous avons, au grand désespoir de l'employeur, redéposé une requête pour représenter à nouveau ces travailleuses. Elles auront tout l'appui du conseil central pour, cette fois, arracher leur première convention collective.
Solidarité, mesdames!

Des alliances naturelles

Vous le savez, la région de Sorel-Tracy est depuis longtemps une région industrielle. Les traces de son passé sont encore très présentes. Aussi, quand la Fondation de l'Hôpital Hôtel-Dieu de Pierre-de Saurel a voulu amasser les fonds nécessaires pour faire l'acquisition d'un bronchoscope afin de mieux faire le suivi des maladies créées par le milieu industriel régional, le ministre Barrette a mis son veto et décidé que la région n'en avait pas besoin puisqu'il y en avait déjà un à Saint-Hyacinthe. C'est alors que tous les acteurs régionaux - citoyens, élus municipaux et provinciaux, syndicats - se sont mobilisés pour le faire reculer. Une marche s'est tenue dans les rues de Sorel-Tracy. Cette mobilisation citoyenne a forcé le ministre Barrette à reculer. L'hôpital a maintenant son appareil et nous sommes fiers de pouvoir dire que nous étions de cette lutte!

La Coalition solidarité Montérégie (CSM), composée de syndicats et d'organisations communautaires, a été créée en pleine période d'austérité libérale. Elle voulait réclamer de meilleurs services publics et une véritable politique d'aide aux plus démunis de la société. Après une période d'hibernation durant le maraudage du secteur public, elle vient de reprendre ses activités en janvier 2019 et s'est agrandie par l'arrivée de groupes en environnement. Nous avons réajusté nos revendications qui sont maintenant dirigées vers le nouveau gouvernement caquiste. Les cinq grandes revendications sont bien sûr la lutte aux changements climatiques, la mise en place d'une assurance médicaments publique, la campagne 5-10-15, le financement adéquat des groupes communautaires et la protection des services publics.

Un autre lieu de rencontre de nos partenaires est le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) sur lequel le conseil central occupe deux sièges. Le CRPMT est une table de concertation régionale composée de représentantes et représentants d'entreprises, du monde de l'éducation, d'organisations communautaires et du monde syndical. Différents ministères ainsi que des personnes d'Emploi-Québec y sont aussi représentés. Cet organisme se réunit six demi-journées par année pour élaborer, entre autres, des plans d'action régionaux liés aux enjeux de main-d'œuvre, d'emploi et aux besoins de formation dans notre région.

Un meilleur appui aux syndicats

Lors du dernier congrès, nous avons adopté des propositions afin d'offrir un meilleur appui aux syndicats de la Montérégie. C'est dans ce cadre que nous avons développé de nouveaux outils électroniques. Ainsi, notre page Facebook est alimentée quotidiennement afin de refléter tout ce qui se passe dans nos régions. Images des actions, des assemblées, évènements importants, tout y est et très facile d'accès. Nous vous invitons à aimer et suivre notre page, afin d'être à l'affût de toutes nos activités!

Notre site Web, qui date du mandat précédent, a pris un coup de vieux, car les technologies évoluent très rapidement. C'est pourquoi nous avons entamé une refonte en profondeur dont les résultats devraient être dévoilés prochainement.

Dans la même lignée, tel que demandé lors du congrès de 2016, nous avons tenu une journée thématique et abordé deux sujets : la force et le pouvoir de la solidarité syndicale ainsi que les réseaux sociaux. À la demande générale, il y aura une suite à ces formations.

Signalons que le conseil central a fait plus de 89 rencontres de soutien aux syndicats en matière de tenue de livres et vérification.

Vous aurez remarqué que nous avons tenté d'améliorer le système de réservation des salles dans nos différents bureaux. Tout peut se faire maintenant par courriel.

Des comités actifs

Nous avons tenu à ce que les membres des comités sentent que leur travail alimente les débats et propositions du conseil central. C'est pourquoi nous avons maintenu la « Journée des Comités » une fois par année. Ces moments de discussion ont ainsi porté sur les sujets de l'heure, comme le plan de travail du mandat, la vie syndicale, le manifeste de la CSN ou encore les structures politiques du conseil central.

Le comité d'action politique a travaillé sur un autre mandat, soit celui de produire des capsules vidéo portant sur différents sujets d'intérêt pour les syndicats. Ces capsules ont été publiées sur notre page Facebook ce printemps et vous les recevrez sur une clé USB au courant de l'été. Elles abordent des sujets importants auxquels vous êtes confrontés quotidiennement et peuvent facilement servir de point de départ pour un débat en assemblée générale. Chacune des capsules a été produite avec un syndicat de chez nous et elle est illustrée avec des images de vos actions. Elles ont eu tellement de succès que la CSN veut les utiliser à son tour !

Le comité travaille également sur la suite de notre brochure Qu'est-ce que ça donne un syndicat? avec une ligne du temps en guise de résumé. Nous en sommes à sa deuxième édition et à sa quatrième réimpression. Cette brochure est aussi utilisée par d'autres organisations du mouvement et lors des sessions de formation.

Chaque année, à l'occasion de la semaine santé-sécurité, le comité SST tente de tenir des kiosques dans différents milieux de travail de la Montérégie. C'est ainsi que nous avons visité le Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield (CSN) pour parler de santé psychologique. Au Syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSS de la Montérégie-Ouest-CSN, nous avons abordé le retrait préventif de la travailleuse enceinte ainsi que la santé psychologique. Au Syndicat des travailleuses et travailleurs de Graymont (QC) Inc. (CSN), nous avons abordé la loi C21, qui vise l'imputation de la responsabilité lors de négligence en matière de santé et de sécurité au travail. Enfin, avec le Syndicat des paramédics et du préhospitalier de la Montérégie-CSN de Saint-Jean, ce sont les risques biologiques qui ont été abordés.

Le comité de la condition féminine a organisé les traditionnelles soirées du 8 mars, qui commémorent désormais la Journée internationale des droits des femmes. En plus, depuis plusieurs années, le conseil central invite les syndicats à participer à la campagne Oser le donner qui est une grande collecte de soutien-gorge au profit de la Fondation du cancer du sein du Québec. Durant ce mandat, nous en avons amassé près de 2100. Nous tenons à souligner l'apport des travailleuses et travailleurs de l'Hôpital Pierre-Boucher, site du syndicat CISSS de l'est, qui s'est montré particulièrement actif lors de cette campagne.

Le comité formation, quant à lui, qui regroupe nos formatrices et formateurs de sessions, a rafraîchi le guide du formateur et le cahier du participant de la formation Délégué syndical. Nous travaillons à produire des formations sur mesure (délégué-es et information) pour les gros syndicats qui ont plusieurs personnes à former en même temps. Durant le dernier mandat, plusieurs nouvelles formatrices et formateurs ont rejoint nos rangs. Nous les remercions pour leur engagement avec près de 800 participantes et participants, toutes formations confondues.

Le comité des jeunes, pour sa part, a réalisé sept capsules vidéo. Elles ont été produites par des jeunes et pour les jeunes. Les capsules présentent les avantages de s'impliquer syndicalement. Entre autres sujets abordés : l'implication syndicale, le congé parental, la santé sécurité au travail. Elles seront diffusées cet été.

Vous le savez, l'entraide fait partie intégrante des priorités du conseil central. Elle a été mise en place depuis une dizaine d'années avec le soutien de l'organisme Centraide et l'objectif est de favoriser la création de réseaux d'entraide dans les syndicats. Centraide, qui finançait le projet au départ, a dû diminuer son apport financier et le conseil central a donc décidé de prendre, dans son budget, les fonds pour maintenir l'ensemble du service. Parce que l'entraide, nous y croyons!

Le cahier de formation a été révisé. Utilisé lors de cinq sessions de formation en 2018, ce projet pilote sera soumis pour approbation cette année. En Montérégie, 25 personnes ont reçu cette formation actualisée et trois nouveaux réseaux d'entraide ont vu le jour.

La mise à jour de l'onglet Entraide du site web de la CSN a été soulignée par l'impression d'une affiche exposant le lien vers le bottin électronique des ressources. Les « entraidants » ont eu accès à deux sessions de formation en prévention du suicide ainsi qu'à des ateliers portant sur l'accompagnement d'une personne en deuil. Des liens ont été créés avec les milieux universitaires de Québec et de Montréal afin de participer à de futurs projets de recherche sur l'effet des réseaux d'entraide face à la montée des risques psychosociaux au travail.

Et le comité des structures

Au cours du mandat, le comité exécutif a poursuivi le bilan commencé à l'occasion du 20^e anniversaire du conseil central. C'est pourquoi nous avons annoncé, en assemblée générale, la création d'un comité ad hoc, soit le comité des structures, qui a reçu le mandat de dresser un portrait de la situation pour évaluer si des ajustements de structures étaient nécessaires.

Ce comité regroupait une personne en provenance de syndicats de chacune des régions, ainsi que trois membres de l'équipe. Ensemble, ils ont analysé le fonctionnement du conseil central, celui de l'équipe, étudié beaucoup de documents pour finalement émettre un ensemble de constats qui ont été présentés et soumis à l'assemblée générale pour adoption.

Nous vous présenterons, durant ce congrès, les modifications proposées aux statuts et règlements.

Des luttes importantes pour la CSN

De par sa mission, le conseil central s'est engagé dans les campagnes lancées par la CSN. Il s'agit ici de faire vivre ces luttes dans nos régions. Et des campagnes, il y en a eu quelques-unes... Attachez vos tuques, c'est parti!

Souvenez-vous de Ma santé, j'y tiens. La première année du docteur Barrette comme ministre de la santé était catastrophique. L'arrivée des trois méga CISSS montérégiens, les centralisations Optilab, etc. Des activités de visibilité ont été tenues tout au long de l'été 2016 devant les centres de santé de la Montérégie.

Souvenez-vous également de la campagne contre le projet de loi 110, limitation du pouvoir de négociation. Cette fois, c'est le ministre Coiteux qui avait décidé d'écouter les maires Coderre et Labeaume, qui prétendaient que les syndicats des municipalités étaient trop forts. L'équilibre était soi-disant rompu ! Nous avons tenu plusieurs assemblées générales dans les syndicats pour expliquer le projet de loi 110.

De même, des mairesses et maires ont été rencontrés afin de connaître leur position relativement à ce projet de loi. Nous avons mené une campagne de signature de cartes postales. Le maire de Sorel-Tracy, Serge Péloquin, a même présenté une résolution adoptée à l'unanimité au conseil de ville afin de s'objecter au projet de loi 110. Après cette sortie médiatique, l'ancien ministre Coiteux a modifié un article de son projet de loi pour le rendre plus restrictif. Encore maintenant, les syndicats des travailleuses et travailleurs municipaux sont pris avec cette loi limitant leur pouvoir de négociation.

Souvenez-vous encore d'Un réseau qui fait grandir. Une campagne pour la défense des services de garde et pour le maintien des budgets des CPE, des RSG et des milieux scolaires. Nous avons participé à plusieurs activités. Et maintenant qu'on a changé de gouvernement, on semble changer de plan, mais avec le même effet : le gouvernement vient concurrencer les services offerts par les CPE et les RSG en implantant la maternelle 4 ans! La lutte n'est donc pas terminée!

Souvenez-vous aussi des manifestations organisées autour du 1^{er} mai par une large coalition dont la CSN faisait partie avec d'autres centrales syndicales et des groupes communautaires. Elles portaient principalement sur la campagne dite du 5-10-15 : revendication de connaître son horaire de travail 5 jours à l'avance, d'avoir 10 jours de congé payés pour maladie ou responsabilités familiales et un salaire minimum à 15 \$ l'heure. Nous en avons fait le sujet d'un débat lors d'un 5 à 7 du 1^{er} mai sur la Rive-Sud. Lors d'une autre campagne tenue en 2017, En route vers le 65^e Congrès de la CSN, nous avons mis en place une tournée de consultation auprès des syndicats sur les sujets à aborder au congrès de la CSN. Nous avons eu une très bonne participation des syndicats montréalais. Nous avons même organisé une soirée d'information au cours de laquelle les syndicats pouvaient directement remplir le questionnaire.

Par contre, la campagne post-congrès de la CSN, qui portait sur le manifeste Voir loin, Viser juste, a connu plus de difficultés. Malgré l'intérêt que suscitait le projet auprès des syndicats, qui pouvaient indiquer leurs priorités pour la création d'une plateforme régionale CSN aux élections, nous avons connu une faible participation de la part des syndicats. En dépit des appels et courriels, le conseil central n'a reçu qu'une dizaine de priorités syndicales pour constituer la plateforme régionale. Un seul syndicat a tenu une activité à la suite de la résolution sur la renégociation de l'ALENA.

Au moment des élections québécoises, nous avons tenu six conférences de presse qui ont eu une bonne couverture médiatique dans l'ensemble des régions. Nous avons prévu tenir des assemblées publiques dans les six régions, mais la Loi électorale nous en empêchait.

Enfin, pour donner suite aux décisions du 65^e Congrès de la CSN concernant la vie syndicale, le conseil central a organisé une tournée des six régions de son territoire afin d'aller à la rencontre des différents syndicats. Cette tournée a donc permis aux syndicats d'exprimer leurs besoins pour construire une vie syndicale saine. L'ensemble des constats ont été partagés en assemblée générale afin de nous assurer de bien refléter les opinions des syndicats rencontrés.

Ces moments qui jalonnent l'année syndicale

Chaque printemps, le conseil central encourage les syndicats affiliés à participer à la Bourse Fernand-Jolicoeur, qui récompense les initiatives de formation en milieu de travail. Le conseil central remet chaque année, par tirage au sort, un montant de 250 \$ à l'un des projets soumis. Nous croyons qu'il est important de poursuivre cette tradition et diffuser davantage l'importance de la formation continue en milieu de travail.

Le conseil central a invité les syndicats à tenir une activité, le 28 avril, à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail. Nous déplorons deux décès au travail à Sorel-Tracy.

Un accident a eu lieu sur un des quais d'embarquement du traversier de Sorel-Tracy. Normand Gravel est décédé à la suite de cet accident.

Un autre accident s'est produit chez QIT alors qu'un employé d'un sous-contractant est décédé. Cela ne devrait plus arriver ! Il nous faut travailler à sensibiliser les employeurs pour que les établissements offrent des milieux de travail plus sécuritaires. Le conseil central met à la disposition des syndicats des budgets pour organiser des activités, mais ils sont malheureusement peu utilisés.

Enfin, le 1^{er} mai demeure, chaque année, un moment incontournable de la vie syndicale. La Journée internationale des travailleuses et des travailleurs nous rappelle que des militantes et militants sont morts pour gagner les conditions de travail dont nous bénéficions aujourd'hui. Malgré toute l'énergie et les appuis organisationnels et financiers offerts par le conseil central, peu de syndicats soulignent le 1^{er} mai. Une réflexion doit être engagée afin comprendre pourquoi il y a si peu de participation. Nous ne pouvons pas ignorer cette journée. C'est notre journée, à nous, travailleuses et travailleurs!

La solidarité régionale

Le conseil central consacre beaucoup d'énergie à faire vivre la solidarité régionale. Nous avons mis en place un Fonds régional d'appui aux luttes qui aide les syndicats confrontés à des conflits de travail. Pour alimenter le Fonds, nous organisons, en juin de chaque année, un tournoi de golf. En novembre, nous mettons en vente des

billets pour les paniers de Noël. Les syndicats sont ainsi invités à vendre ces billets qui donnent accès à trois tirages en argent : 250 \$, 500 \$ et 1 000 \$. Ces activités permettent de remettre aux syndicats en conflit un peu d'argent afin qu'ils puissent tenir LA minute de plus et obtenir une convention collective satisfaisante.

Le conseil central a aussi toujours été un pilier de la campagne du Camp Vol d'été Leucan-CSN. La campagne existe depuis 1985 et se finance par des tirages, activités Défi tête rasée, tournois de golf et autres. Depuis longtemps, la CSN a varié les moyens pour récolter l'argent nécessaire pour tenir le camp durant deux semaines de l'été. Souvenez-vous des t-shirts, des aimants ou encore de la vente de billets de tirage. Depuis 2018, une nouvelle formule a été instaurée. En effet, les syndicats ont adopté une proposition de donner un dollar par membre, par solidarité pour la cause.

*Parlant de solidarité, il faut signaler l'initiative de syndicats montérégiens, une fois de retour au travail qui, après avoir vécu un conflit difficile, ont décidé de demander à leurs membres de prélever une cotisation supplémentaire de solidarité envoyée aux syndicats qui vivent à leur tour des conflits. **Chapeau à vous et Solidarité!***

Syndiquer pour être plus forts

On ne peut pas, au moment de dresser un bilan de tout ce qu'ont vécu nos syndicats, ne pas parler des travailleuses et travailleurs qui ont décidé de joindre les rangs de la CSN. Parce que même si nous avons vécu un immense maraudage dans le réseau de la santé, nous pouvons souhaiter la bienvenue à toute une série de nouveaux membres, des personnes qui ont évalué qu'elles ont plus de chances d'améliorer leurs conditions de travail en se syndiquant à la CSN.

Bienvenue à vous toutes et tous. Vous êtes ici chez vous. Durant le congrès, l'équipe de la syndicalisation viendra vous parler de son travail. Sachez que c'est vous, quand vous parlez de votre expérience de syndiqués, qui pouvez donner envie à d'autres d'emboîter le pas et de faire la démarche de syndicalisation. On compte sur vous pour devenir nos meilleurs ambassadeurs auprès d'eux !

Afin d'améliorer encore davantage l'arrivée des nouveaux syndicats, le conseil central a apporté quelques aménagements à la pochette de bienvenue, qui est remise aux nouveaux syndicats. Nous espérons que ce sera un outil qui leur permettra de partir du bon pied.

Le 13 mars 2018 s'est tenue la première assemblée du syndicat de Burger King de Granby. Il s'agit du premier syndicat à intégrer le Syndicat des employés de la Restauration (SER) de la Fédération du commerce. Il s'agit d'une nouvelle forme de syndicalisation dans laquelle nous fondons beaucoup d'espoir. Le syndicat était en conciliation et après six séances de négociation, il n'y avait toujours pas de résultats positifs pour les travailleuses et travailleurs. Quelques semaines plus tard, nous

apprenions que Burger King avait décidé de fermer boutique. Ces syndiqués méritent notre respect et notre solidarité. Le milieu de la restauration est dur pour les travailleuses et travailleurs, mais c'est ensemble que nous arriverons à améliorer leurs conditions de travail.

Si l'ouverture du Canada à la légalisation du pot à fait grand bruit, ce fût aussi l'occasion pour la CSN et le syndicat de la SAQ (SEMBSAQ) de travailler fort pour regrouper et défendre l'ensemble des travailleuses et travailleurs de la nouvelle Société québécoise du cannabis (SQDC), société gérée par la SAQ. Très tôt, l'ensemble du mouvement s'est attelé afin de syndiquer ces nouvelles travailleuses et travailleurs qui ne doivent pas être les enfants pauvres de la SAQ. Le manque de produits a entraîné une désorganisation dans l'ouverture des succursales, dont quelques-unes sont déjà accréditées à la CSN. Le travail continue au fur et à mesure de l'ouverture de nouvelles succursales.

Les services CSN dans nos bureaux

Il nous faut aussi dire un mot sur tous ces gens que nous côtoyons dans nos bureaux à tous les jours. Peut-être ne le savez-vous pas, mais le module Défense des accidenté-es du travail occupe des bureaux à Brossard. Ce sont trois personnes qui sont à votre service et qui vous épaulent pour défendre vos membres victimes d'accident de travail.

Bien sûr, de nombreuses employées de bureau et conseillères et conseillers syndicaux de fédérations ont aussi leurs bureaux dans nos locaux, qu'ils soient de la FSSS à Brossard, de la FC à Saint-Hyacinthe ou encore de la FIM à Sorel-Tracy, autant de services proches de vous. Et vous le savez, nous travaillons activement à convaincre les autres fédérations de la CSN des bienfaits de notre belle région!

Du pain sur la planche

Comme vous avez pu le constater au rappel de toutes ces activités, nous n'avons pas chômé au cours des trois dernières années. Comme indiqué au début de ce rapport, ce furent des années difficiles que nous avons heureusement traversées grâce à des débats démocratiques et à une solidarité à toute épreuve.

Les années qui viennent ne seront sûrement pas non plus un long fleuve tranquille, mais nous croyons sincèrement que nous avons la meilleure équipe pour faire face à toutes les éventualités. La CSN, qui célébrera ses 100 ans en 2021, possède une histoire jalonnée de moments où le courage, l'audace, la solidarité et l'engagement ont permis à notre mouvement de sortir, non pas affaibli des épreuves rencontrées, mais singulièrement renforcé.

Au nom du comité exécutif et en mon nom personnel, je vous souhaite que ces journées de congrès soient l'occasion d'un ressourcement collectif de nature à solidifier nos liens afin que nos membres, les personnes les plus importantes dans notre organisation, puissent bénéficier de tous les moyens que nous continuerons de mettre à leur disposition.

C-2019-114

Il est proposé par Luc Michaudville
Appuyé par Éric Richard

Que le congrès reçoive le rapport du comité exécutif.

Adopté

Ajournement pour le dîner 11h54

Deuxième séance à 13h52

Adoption du Premier rapport du comité de lettres de créance

Éric Castonguay présente le Premier rapport du comité des lettres de créance.

C-2019-115

Il est proposé par Francis Demers
Appuyé par Éric Bérard

Que le congrès adopte le Premier rapport du comité des lettres de créance.

Adopté

Adoption des amendements aux statuts et règlements

Louis-André Boulay et Jean Mercier présentent les modifications proposées aux statuts et règlements du Conseil central de la Montérégie – CSN.

Proposition de concordance

C-2019-116

Il est proposé par Michel Piétrantonio
Appuyé de Michel Gaudet

Afin d'alléger la présentation et l'adoption des modifications aux statuts et règlements, nous proposons :

D'effectuer les concordances suivantes pour l'ensemble du document :

- Respecter les nouvelles normes de francisation et de syntaxe ;
- Corriger la numérotation des articles s'il y a lieu ;
- Corriger la concordance des références aux articles, s'il y a lieu.

Ces modifications seront effectives dans la nouvelle version des statuts et règlements.

Adopté

Propositions de modifications, d'ajouts ou de suppressions

Article 6 – Composition du conseil central

C-2019-117

Il est proposé par Daniel Laliberté

Appuyé de Nancy Rodier

Que l'on adopte les amendements suivants :

6.5.2 Désignation des délégué-es officiels

6.5.2.1 Les personnes dûment déléguées par chaque syndicat membre, les dirigeantes et les dirigeants du comité exécutif ainsi que les délégué-es du conseil syndical du conseil central sont délégué-es officiels dans les instances du conseil central.

6.5.2.3 Au cours d'un même congrès, un syndicat ne peut changer la composition de sa délégation officielle qu'avec l'accord du comité des lettres de créance, et ce, avant la fin de la période des inscriptions officielles.

6.5.3 Nombre de délégué-es officiels

La délégation officielle de tout syndicat affilié se calcule comme suit :

- *de 1 à 100 membres : une ou un délégué-e;*
- *de 101 à 250 membres : deux délégué-es;*
- *de 251 à 400 membres : trois délégué-es ;*
- *à compter de 401 membres : une ou un délégué-e additionnel par tranche de 400 membres.*

- *Délégation de la Fédération CSN-Construction*
Convoquée selon l'article 6.5.3, la Fédération CSN-Construction déterminera quels seront les délégué-es aux instances du conseil central. Cependant, les délégué-es doivent provenir de la région administrative que couvre le territoire du conseil central et être membres cotisants de la CSN dans cette région.

6.5.5 Qualification des délégué-es

6.5.5.2 Pour avoir le droit d'être représenté, tout syndicat doit avoir acquitté toutes ses cotisations et redevances au conseil central trois mois avant le congrès, à sa fédération et à la CSN selon leurs statuts et règlements respectifs.

6.5.5.3 *Tout délégué-e officiel doit pouvoir présenter son formulaire de lettre de créance dûment signé par deux dirigeantes ou dirigeants du syndicat qu'elle représente.*

Adopté

Article 7 – Autorité et Code de procédure

C-2019-118

Il est proposé par Nathalie Hudon

Appuyé de Gaétan Dutil

Que l'on adopte les amendements suivants :

7.1 Le conseil central est dirigé et administré par :

- *Le congrès;*
- *L'assemblée générale;*
- *Le conseil syndical;*
- *Le comité exécutif.*

7.2 Le Code de procédure

Les règles de délibération du congrès, des assemblées, du conseil syndical et des comités sont celles du Code des règles de procédure de la CSN en y apportant les concordances nécessaires.

Adopté

Article 8 – Congrès du conseil central

C-2019-119

Il est proposé par Michel Béland

Appuyé de Sophie Pelletier

Que l'on adopte les amendements suivants :

8.1 Composition

8.1.1 Le congrès est l'instance suprême du conseil central et regroupe l'ensemble des délégué-es des syndicats du territoire de même que les membres du comité exécutif et du conseil syndical.

8.2 Pouvoirs

8.2.3 Il élit les personnes occupant les postes à la présidence, au secrétariat-trésorerie et aux vice-présidences au sein du comité exécutif ainsi que les membres du comité de surveillance;

8.2 Convocation

8.3.2 C'est le comité exécutif qui convoque le congrès.

8.3.3 *Entre les congrès réguliers, un congrès extraordinaire peut être convoqué par le comité exécutif afin de disposer de tout sujet d'intérêt général. Si le sujet revêt un caractère d'urgence, le délai de convocation est réduit à 10 jours. Tel congrès extraordinaire ne peut disposer d'autre question que celles formellement inscrites dans l'avis de convocation.*

8.4 Composition, qualification et suspension d'une personne délégué-e

Les règles qui déterminent la composition du congrès, la qualification et la suspension d'une personne déléguée sont prévues à l'article 6.

8.5 Quorum

Le quorum du congrès est établi à 25 % des syndicats affiliés. Aux séances du congrès, le quorum est établi à la moitié des délégués-es officiels accrédités.

8.7 Procédure des élections

8.7.3 *Toute personne ayant le statut de délégué-e officiel peut poser sa candidature à tout poste électif au comité exécutif. Lors du congrès seulement, elle utilise le formulaire à cet effet tel qu'il apparaît en annexe aux présents statuts et règlements et qu'elle reçoive l'appui d'au moins cinq délégué-es officiels provenant d'autant de syndicats différents;*

8.7.4 *L'ancien texte est déplacer à l'article 10. Conseil syndical.*

8.7.4 *Toute personne ayant le statut de délégué-e officiel peut poser sa candidature à tout poste électif du comité de surveillance. Lors du congrès seulement, elle utilise le formulaire à cet effet tel qu'il apparaît en annexe aux présents statuts et règlements, et qu'elle reçoive l'appui d'au moins trois délégué-es officiels provenant d'autant de syndicats différents;*

8.7.5 *La personne candidate doit déclarer expressément auquel des huit postes suivants elle pose sa candidature :*

- *5 postes au comité exécutif*
- *3 postes au comité de surveillance*

8.7.6 *Les candidatures aux différents postes sont exclusives en ce sens qu'une personne ne peut être candidate à plus d'un poste.*

8.7.9 *S'il ne reste qu'une personnes candidate, la présidence des élections la proclame élue par acclamation. Si au contraire, il y a plusieurs candidatures à une même charge, la présidence des élections permet aux personnes candidates un temps déterminé à sa discrétion pour un discours et ordonne le vote à scrutin secret;*

Adopté

9. Assemblée générale

C-2019-120

Il est proposé par Julie Vaillancourt
Appuyé de Richard St-Hilaire

Que l'on adopte les amendements suivants :

9.1 Composition

L'assemblée générale a la même composition que le congrès.

9.2 Pouvoirs

9.2.3 *De combler les vacances au comité exécutif et au comité de surveillance, de même que de destituer au besoin une dirigeante ou un dirigeant du conseil central;*

9.2.6 *Cet article est supprimé et devient :*

9.2.6 *De reporter les élections prévues à un congrès sur recommandation du conseil syndical.*

9.2.7 *Cet article est supprimé.*

9.4 Composition, qualification et suspension d'une personne déléguée

Les règles qui déterminent la composition de l'assemblée générale, la qualification et la suspension d'une personne déléguée sont prévues à l'article 6.

9.6 Assemblée générale extraordinaire

9.6.2 *Telle assemblée générale peut être convoquée par le comité exécutif ou le conseil syndical si ceux-ci le jugent nécessaire. De même, le comité exécutif doit convoquer une assemblée générale extraordinaire dans les 15 jours s'il reçoit une demande écrite de 15 délégué-es de syndicats différents en mentionnant le sujet de discussion. Toutefois, 80% des signataires doivent participer à l'assemblée générale extraordinaire pour qu'elle ait lieu.*

9.6.4 *Dans les cas d'urgence majeure, le délai minimum de convocation d'une assemblée générale extraordinaire est de 24 heures et une telle convocation d'urgence peut être faite par téléphone, par télécopieur ou par courriel en autant que ce mode permette d'atteindre chacun des syndicats membres.*

Adopté

10. Conseil syndical

C-2019-121

Il est proposé par Amélie Benoit

Appuyé de Jocelyn Sauvé

Que l'on adopte les amendements suivants :

10.1 Conseil syndical

Le conseil syndical anime la vie syndicale régionale, développe et maintient des liens avec les syndicats affiliés afin d'y faire vivre les valeurs et les orientations du conseil central et de la CSN.

Le conseil syndical est l'instance où s'opérationnalise les mandats et campagnes du conseil central et de la CSN sous la coordination du comité exécutif.

Le conseil syndical voit à la bonne gouvernance du conseil central.

10.2 Composition

Le conseil syndical est composé des cinq membres du comité exécutif et des six délégué-es syndicaux.

10.3 Délégué-es syndicaux

Les délégué-es syndicaux sont des mandataires du conseil central auprès des syndicats affiliés d'un territoire. Ils maintiennent avec ces derniers des liens privilégiés pour soutenir la réalisation des mandats et des orientations du conseil central et de la CSN.

Les délégué-es syndicaux se partagent la responsabilité des dossiers priorisés par les instances du conseil central, composent les groupes de travail et les comités ad hoc.

Lorsque requis par le comité exécutif et pour l'avancement de nos revendications, les délégué-es syndicaux ont à représenter le conseil central auprès d'organisations, d'organismes ou de groupes communautaires et sociopolitiques de leur territoire.

Les six délégué-es syndicaux sont répartis selon les territoires suivants :

10.3.1 Les régions

Le Conseil central de la Montérégie – CSN est découpé sur une base territoriale qui correspond au découpage de base du territoire décrété par le Gouvernement du Québec, notamment la délimitation des municipalités régionales de comté (MRC). La responsabilité de la vie syndicale est structurée en fonction d'un découpage en six régions dont le contour correspond à celui d'une ou de plusieurs MRC ayant entre elles une affinité naturelle :

- *La région du Suroît comprend les MRC de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent et de Vaudreuil-Soulanges;*
- *La région de la Rive-Sud comprend les MRC de Roussillon et l'agglomération de Longueuil (hors MRC);*
- *La région de Sorel-Tracy comprend les MRC de Pierre-de Saurel et de Marguerite-D'Youville;*
- *La région de Saint-Hyacinthe comprend les MRC des Maskoutains, de la Vallée du Richelieu et d'Acton;*
- *La région de Granby comprend les MRC de la Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi;*
- *La région de Saint-Jean-sur-Richelieu comprend les MRC du Haut-Richelieu, de Rouville et des Jardins-de-Napierville.*

10.4 Pouvoirs et attributions du conseil syndical

- a) *Voir au suivi des décisions et des orientations de l'assemblée générale et du congrès;*
- b) *Faire les recommandations qu'il juge nécessaires au congrès et à l'assemblée générale;*
- c) *Désigner la délégation du conseil central au conseil confédéral de la CSN;*
- d) *Recevoir les états financiers du conseil central semestriellement;*
- e) *Recommander à l'assemblée générale toute modification au cadre budgétaire adopté par le congrès;*
- f) *Transférer des sommes d'un poste budgétaire à l'autre à l'intérieur du budget adopté par le congrès et faire entériner la décision par l'assemblée générale;*
- g) *Prononcer, en cas d'urgence, la suspension d'un syndicat affilié;*
- h) *Désigner parmi les membres du conseil syndical, les responsables des dossiers priorités par les résolutions des instances du conseil central;*
- i) *Désigner parmi les membres du conseil syndical la responsable du comité de condition féminine;*
- j) *Entériner les membres du comité de condition féminine;*
- k) *Former à partir de ses membres, les groupes de travail ou les comités ad hoc décidés par les instances du conseil central;*
- l) *Le cas échéant, entériner les militantes et les militants provenant d'un syndicat affilié au conseil central afin de soutenir les travaux et les actions;*
- m) *Exercer tout autre pouvoir mentionné expressément à son sujet dans les présents statuts et règlements.*

10.5 Réunions

Le conseil syndical se réunit au minimum deux fois par année pendant le mandat.

Sur demande écrite du deux tiers des membres du conseil syndical, le comité exécutif du conseil central doit convoquer une réunion spéciale du conseil syndical à être tenue dans les 15 jours ouvrables suivants.

10.6 Quorum

Le quorum est de 50 % plus un des postes constituant le conseil syndical dont l'un ou l'autre de la présidence ou du secrétariat-trésorerie doit être présent.

10.7 Élection des délégué-es syndicaux

Toute personne peut poser sa candidature comme délégué-e syndical d'une région au sens de l'article 10.3.1 des présents statuts et règlements, peut le faire en utilisant le formulaire à cet effet.

Pour être éligible, elle doit soit résider ou être membre d'un syndicat de cette région et recevoir l'appui d'au moins trois syndicats de la région incluant son syndicat.

Lors de la première assemblée régionale suivant le congrès, les syndicats présents de cette région ont droit à un seul vote pour cette élection.

Sous-amendements

C-2019-121-A1

Il est proposé par Cheikh Fall
Appuyé de Adem Jasarevic

Au deuxième paragraphe, de remplacer « d'au moins trois syndicats de la région incluant son syndicat » par « de son syndicat ».

Adopté

C-2019-121-A2

Il est proposé par Nadia Vallée
Appuyé de Simon Bilodeau

Au troisième paragraphe, de remplacer « *Lors de la première assemblée régionale suivant le congrès* » par « *Procéder aux élections des délégué-es dans les six mois suivant le congrès* ».

Rejeté

C-2019-121-A3

Il est proposé par Micheline Charron
Appuyé de Nathalie Bruneau

Au troisième paragraphe, de remplacer « *Lors de la première assemblée régionale suivant le congrès* » par « *Procéder aux élections des délégué-es en assemblée régionale au plus tard en septembre suivant le congrès* ».

Adopté

L'article se lit dorénavant comme suit :

Toute personne peut poser sa candidature comme délégué-e syndical d'une région au sens de l'article 10.3.1 des présents statuts et règlements.

Pour être éligible, elle doit soit résider ou être membre d'un syndicat de cette région et recevoir l'appui de son syndicat.

Procéder aux élections des délégué-es en assemblée régionale au plus tard en septembre suivant le congrès.

Les syndicats présents de cette région ont droit à un seul vote pour cette élection.

10.8 Démission d'une personne déléguée syndicale

Une personne déléguée syndicale qui accepte de devenir salariée du mouvement, accepte une charge dans une autre organisation ou s'absente pour raison personnelle pour plus de deux mois, doit démissionner de son poste de délégué-e syndical.

Telle démission prend effet au moment où le comité exécutif en est saisi, mais celui-ci a le pouvoir de demander à la personne démissionnaire de remplir les devoirs de sa charge jusqu'à ce que l'assemblée régionale procède à son remplacement.

Adopté

11. Comité exécutif

C-2019-122

Il est proposé par Annie Berthiaume
Appuyé de Gabriel Asselin

Que l'on adopte les amendements suivants :

11.1 Composition

Le comité exécutif du conseil central est constitué de cinq personnes ayant le statut de dirigeantes ou de dirigeants, qui sont élues par le congrès ou l'assemblée générale à la présidence, au secrétariat-trésorerie et aux trois vice-présidences.

La personne qui occupe la coordination de l'équipe siège au comité exécutif sans toutefois avoir le droit de vote, à moins qu'il ne s'agisse d'une dirigeante ou d'un dirigeant disposant déjà du droit de vote.

11.2 Le comité exécutif exerce les pouvoirs suivants :

11.2.9 *À une réunion tenue dans les premières semaines qui suivent le congrès, les membres du comité exécutif désignent parmi eux la personne responsable du dossier condition féminine. À cette occasion et chaque fois qu'il en est requis par la suite, les membres du comité exécutif se répartissent les dossiers sectoriels relevant de la compétence du conseil central.*

11.3 Réunions

11.3.4 *Le quorum des réunions du comité exécutif est établi à quatre membres dont au moins une des personnes qui occupent la présidence ou le secrétariat-trésorerie.*

11.4 Élection des personnes dirigeantes

11.4.2 *Cet article est supprimé puisqu'identique à l'article 11.2.9.*

11.5 Responsabilités des personnes dirigeantes

11.5.1 Présidence

...

Elle préside les congrès, les assemblées générales, les réunions du conseil syndical et celles du comité exécutif. Elle maintient l'ordre, dirige les discussions et fait observer les règlements et règles de procédure. Elle ne vote qu'en cas d'égalité des voix.

...

La personne qui occupe la présidence est libérée à temps complet.

11.5.2 Vice-présidences régionales

11.5.2.1 *Cet article est supprimé puisqu'il se retrouve à l'article 8.7.*

11.5.2.1 *Les personnes occupant une vice-présidence assurent à ce titre la liaison entre le conseil central et leurs régions respectives. Il leur revient de réunir, animer et soutenir la vie syndicale régionale. Aux réunions du comité exécutif, elles apportent le point de vue de leurs régions et relaient dans leurs régions les mandats montérégiens et confédéraux.*

11.5.2.3 *En l'absence de la présidence, la première vice-présidence la remplace. Elle est responsable des dossiers Vie régionale et Jeunes en plus des dossiers sectoriels déterminés en réunion du comité exécutif. Elle est responsable de deux régions qui seront déterminées entre les vice-présidences après le congrès.*

La deuxième vice-présidence est responsable du dossier Formation en plus des dossiers sectoriels déterminés en réunion de comité exécutif. Elle est responsable de deux régions qui seront déterminées entre les vice-présidences après le congrès.

La troisième vice-présidence est responsable des dossiers Santé-sécurité et Environnement en plus des dossiers sectoriels déterminés en réunion de comité exécutif. Elle est responsable de deux régions qui seront déterminées entre les vice-présidences après le congrès.

11.5.2.5 *Chaque vice-présidence, avec leur délégué-e syndical respectif, a la responsabilité de convoquer, au moins une fois par année et au besoin, des réunions avec les syndicats de sa région en faisant parvenir un avis de convocation comportant la date, le lieu, l'heure et l'ordre du jour de la réunion. Le quorum d'une réunion régionale est constitué par les délégué-es présents. Lorsqu'ils le jugent opportun, les délégué-es à une réunion régionale peuvent formuler des avis et soumettre des propositions au comité exécutif ou à l'assemblée générale.*

11.5.3 *Secrétariat-trésorerie*

Le secrétariat-trésorerie a la responsabilité et la garde de tous les documents officiels du conseil central. Il s'assure qu'ils sont déposés et en tout temps disponibles au siège social du conseil central. Il rédige et signe conjointement avec la présidence les procès-verbaux du congrès, de l'assemblée générale, du conseil syndical et du comité exécutif.

...

Périodiquement, il voit à la production et présente les états financiers du conseil central et soumet les travaux au comité de surveillance, au conseil syndical, au comité exécutif, à l'assemblée générale et au congrès. Il s'assure de la garde des pièces justificatives et de l'opération de la comptabilité selon le système adopté par le conseil central. Il collabore activement avec le Service de l'administration – Module vérification de la CSN.

Le secrétariat-trésorerie s'acquitte aussi de toute tâche qui lui est confiée par le comité exécutif. Il est libéré à temps complet.

11.6 **Démission d'un membre du comité exécutif**

11.6.1 *Un membre du comité exécutif peut démissionner de sa charge en transmettant un avis écrit à cet effet au secrétariat-trésorerie du conseil central. Une dirigeante ou un dirigeant qui accepte de devenir salarié-e du mouvement, accepte une charge dans une autre organisation ou s'absente pour raison personnelle pour plus de deux mois, doit démissionner de son poste de dirigeant.*

11.6.3 *Le remplacement des membres du comité exécutif justifie la convocation d'une assemblée générale au besoin extraordinaire.*

11.8 **Démission en bloc**

11.8.1 *Une dirigeante ou un dirigeant du conseil central, peut être suspendu ou destitué de ses fonctions pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :*

- ...

11. Organisation territoriale

Cet article est supprimé.

11.1 Les régions

Cet article est devenu 10.3.1

11.2 Réunions régionales

Cet article est devenu 11.5.2.5.

Adopté

12. Dossiers des vice-présidences et autres

C-2019-123

Il est proposé par David Gadbois

Appuyé de Daniel Laliberté

Que l'on adopte les amendements suivants :

12. Comités permanents du conseil central

Cet article est supprimé et devient Dossiers des vice-présidences et autres.

12.1 Comité de surveillance

12.1.1 Composition

Le comité de surveillance est constitué de trois personnes élues par les délégué-es officiels accrédités lors du congrès. En cas de vacances en cours de mandat, l'assemblée générale doit désigner une personne pour compléter le mandat du membre démissionnaire.

12.2 Comité de formation

Cet article est supprimé et devient :

12.2 Dossier condition féminine

12.2.2 Fonctions

La dirigeante intervient auprès des syndicats en alliance avec les groupes de femmes pour tout ce qui concerne la promotion des femmes.

Elle conseille le comité exécutif afin que dans toutes ses composantes le conseil central assure le respect des droits des femmes et favorise une représentation équitable des femmes dans toutes ses instances. Il lui revient d'élaborer et d'assurer le suivi d'un programme d'accès à l'égalité au conseil central. Elle prépare aussi tout avis ou toute proposition qu'elle souhaite soumettre au comité exécutif ou au conseil syndical.

De façon particulière, elle est responsable de l'application par le conseil central de la politique de la CSN pour contrer le harcèlement sexuel.

12.3 Comité de santé et sécurité au travail
Cet article est supprimé.

12.4 Comité de condition féminine
Cet article est modifié et devient : 12.2

12.5 Comité d'action politique
Cet article est supprimé.

12.6 Comité jeunes
Cet article est supprimé.

Adopté

13. Équipe du conseil central

C-2019-124

Il est proposé par Claude Couture
Appuyé de Patrice Dauplaise

Que l'on adopte les amendements suivants :

13.1 Composition de l'équipe
L'équipe du conseil central est constituée des salarié-es du Services d'appui aux mobilisations et à la vie régionale de la CSN, des salarié-es du conseil central et des membres du comité exécutif représentés par au moins l'un d'entre eux lors des réunions de l'équipe.

13.2 Fonctionnement de l'équipe
Le fonctionnement de l'équipe doit être conforme aux dispositions de la convention collective intervenue entre la CSN et le STTCSN et entre le Conseil central de la Montérégie – CSN et le STTCSN.

Adopté

15. Dispositions réglementaires

C-2019-125

Il est proposé par Claire Degready
Appuyé de Éric Castonguay

Que l'on adopte les amendements suivants :

15.3 Amendements aux statuts et règlements

Le congrès et le congrès extraordinaire sont les seules instances habilitées à amender les statuts et règlements du conseil central. De même, il est de la compétence exclusive du congrès et du congrès extraordinaire de modifier tout autre règlement qu'ils ont adopté.

Adopté

Pause à 15h45

Retour à 16h15

Adoption des états financiers au 31 décembre 2018

Le secrétaire-trésorier, Louis-André Boulay, présente les états financiers du conseil central au 31 décembre 2018.

C-2019-126

Il est proposé par Yan Thériault
Appuyé par Micheline Charron

Que le congrès adopte les états financiers au 31 décembre 2018.

Adopté

Adoption des états financiers du fonds d'appui aux luttes au 31 décembre 2018

Le secrétaire-trésorier présente les états financiers du fonds d'appui aux luttes du conseil central au 31 décembre 2018.

C-2019-127

Il est proposé par Mireille Gauvin
Appuyé par Gabriel Asselin

Que le congrès adopte les états financiers du fonds d'appui aux luttes au 31 décembre 2018.

Adopté

Rapport du comité de surveillance

Les membres du comité, Dany Chamberland, Jean Mercier et Luc Michaudville font rapport au congrès.

C-2019-128

Il est proposé par Daniel Mallette
Appuyé par Francis Demers

Que le congrès reçoive les rapports du comité de surveillance.

Adopté

Philippe Eugène Appolon, conseiller syndical au Service de l'administration – Module vérification présente son rapport.

C-2019-129

Il est proposé par Sylvain Ménard
Appuyé par David Allard

Que le congrès reçoive le rapport de vérification tel que présenté.

Adopté

Intervention de la présidence des élections

La présidente des élections, Pierrette Poirier, présente aux délégué-es les règles qui prévaudront lors des élections.

Ajournement du congrès à 17h25

Coquetel de bienvenue

Mercredi 15 mai 2019

Troisième séance à 9 heures

Adoption du Deuxième rapport du comité des lettres de créance

Éric Castonguay présente le Deuxième rapport du comité des lettres de créance.

C-2019-130

Il est proposé par Dave Lessard

Appuyé par Serge Berthiaume

Que le congrès adopte le Deuxième rapport du comité des lettres de créance.

Adopté

Thématique conférence :

La Pénurie de la main d'œuvre en Montérégie

La présidente présente le fonctionnement en table ronde pour les présentations des conférenciers, l'animation, la ou le secrétaire de table et le vote sur les propositions en plénière.

Elle introduit la conférencière madame Julie Posca, diplômée en sociologie de l'Université du Québec à Montréal (M.A., 2011). Elle est aussi chercheure à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), ses travaux portent sur l'endettement des ménages, les inégalités économiques, les classes sociales au Québec et les transformations de l'État. En 2018, elle publiait chez Lux Éditeur *Le Manifeste des parvenus*, ainsi que *Détournement d'État : bilan de quinze ans de gouvernement libéral*, co-écrit avec Guillaume Hébert.

Julia Posca fait son exposé.

Pause à 10h18

Retour à 10h47

Échanges en tables rondes

Les échanges en tables rondes ont été reportés en plénière suite à un événement imprévu.

Questions privilège

Syndicat des tuteurs et tutrices de la télé-université - CSN

Annette Herbeuval invite, à prendre place à la table à l'avant, Valérie Chieu, responsable du comité de mobilisation du Syndicat des tuteurs et tutrices de la télé-université - CSN et Marlyne Harpin, conseillère syndicale au Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale.

Présentation de Valérie Chieu et Marlyne Harpin.

Attendu que le Syndicat des tuteurs et tutrices de la télé-université -CSN est en négociation pour le renouvellement de sa convention collective depuis 20 mois;

Attendu que la direction de Téléuq a effectué des reculs à la table de négociation ne garantissant plus les emplois des tuteurs et tutrices;

C-2019-131

Il est proposé par Jean Philippe Dell’Aniello

Appuyé par David Allard

Que le Conseil central de la Montérégie – CSN et ses syndicats affiliés participent aux actions publiques du Syndicat des tuteurs et tutrices de la télé-université - CSN dans le cadre de sa lutte pour la sauvegarde des emplois et le renouvellement de sa convention collective dans des conditions adéquates et garantissant la qualité de l’enseignement aux étudiantes et aux étudiants.

Adopté

Leucan

Annette Herbeuval invite Julie Hébert à prendre place à la table à l’avant.

Intervention de Julie Hébert et Louis-André Boulay.

C-2019-132

Il est proposé par Michel Piétrantonio

Appuyé par Nadia Vallée

Que le Conseil central de la Montérégie – CSN poursuive son implication à la campagne de financement du Camp Vol d’été Leucan – CSN 2019 et que les syndicats s’engagent à participer à la campagne du 1\$ par membre.

Adopté

Les sages-femmes du Québec et de la Maison de naissance Richelieu

La présidente invite à l’avant Geneviève Poirier du Regroupement Les sages-femmes du Québec et de la Maison de naissance Richelieu.

Présentation de Geneviève Poirier.

C-2019-133

Il est proposé par Amélie Benoit

Appuyé par Dany Chamberland

Que le Congrès du conseil central de la Montérégie – CSN et ses syndicats affiliés appuient la campagne de la Fédération des professionnelles et du Regroupement – Les sages-femmes du Québec ayant pour objectifs de valoriser la profession sage-femme, d’abattre les tabous s’y rattachant et d’aller chercher l’appui de la population, afin de faire pression sur le gouvernement pour qu’il respecte ses engagements et pour qu’il assume ses responsabilités dans les solutions à mettre en place pour une meilleure accessibilité.

Adopté

Syndicat des travailleuses et travailleurs de Bousquet Technologies – CSN

La présidente invite à l’avant Salim Argoub et Saïd Assour du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Bousquet Technologies – CSN présentement en lock out.

Présentation Salim Argoub.

C-2019-134

Il est proposé par Simon Bilodeau

Appuyé par Julie Vaillancourt

Que le Conseil central de la Montérégie – CSN et ses syndicats affiliés donnent leur appui et leur solidarité au Syndicat des travailleuses et travailleurs de Bousquet technologies-CSN en lock-out.

Adopté

Syndicat national des employés de Velan (CSN)

Annette Herbeuval invite à prendre place à l’avant Dyan Dhanesar, président du Syndicat national des employés de Velan (CSN).

Présentation Dyan Dhanesar.

C-2019-136

Il est proposé par Adem Jasarevic

Appuyé par Jacques Lachance

Que le Conseil central de la Montérégie - CSN et ses syndicats affiliés appuient les syndicats de Velan dans leur lutte contre la délocalisation.

Adopté

Ajournement pour le dîner à 12h40

Quatrième séance à 14h10

Adoption du Troisième et dernier rapport du comité des lettres de créance

Éric Castonguay présente le Troisième rapport du comité des lettres de créance.

C-2019-136

Il est proposé par Geneviève Babeu

Appuyé par Gabriel Asselin

Que le congrès adopte le Troisième rapport du comité des lettres de créance.

Adopté

Thématique conférence :

L'histoire de la CSN vue depuis ses structures - Fédérations et Conseils centraux

Annette Herbeuval introduit le conférencier Jean Lortie, secrétaire général de la CSN. Membre, puis trésorier de son syndicat, il a également occupé diverses fonctions. Il a ensuite été respectivement trésorier et président de la Fédération du commerce-CSN, de 1986 à 2011. Depuis mai 2011, il poursuit son engagement syndical comme secrétaire général de la CSN. Engagé, il fut coprésident syndical du Conseil canadien des ressources humaines en tourisme de 2002 à mai 2015 et il est membre de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) depuis septembre 2014.

Jean Lortie fait son exposé.

C-2019-137

Il est proposé par Sylvain Ménard

Appuyé par Jean Mercier

Que le congrès reçoive la présentation du secrétaire général de la CSN, Jean Lortie.

Adopté

Pause à 15h30

Retour en plénière à 16 heures

Fin des mises en candidature

Échange sur la conférence

Rétrospective des syndicats en conflit

Présentation de la rétrospective des syndicats en conflit 2016-2019.

Rapport de la présidence des élections

Annette Herbeuval introduit Pierrette Poirier, présidente des élections et Diane Auger, secrétaire des élections.

À la présidence

Nadia Vallée propose **Annette Herbeuval**, qui accepte et est **déclarée élue par acclamation** ;

Au secrétariat-trésorerie

Jocelyn Sauv  propose **Louis-Andr  Boulay**, qui accepte et est **d clar   lu par acclamation** ;

À la premi re vice-pr sidence

 ric B rard propose ** ric Lalancette**, qui accepte et est **d clar   lu par acclamation** ;

À la deuxi me vice-pr sidence

Ga tan Dutil propose **H l ne C t **, qui accepte et est **d clar e  lue par acclamation** ;

À la troisi me vice-pr sidence

Adam Jasarevic propose **Cheikh Fall** qui d cline.

Am lie Benoit propose **Jean Philippe Dell'Aniello**, qui accepte et est **d clar   lu par acclamation** ;

Au comit  de surveillance

Benoit Bachand propose **Simon Bilodeau**, qui accepte et est **d clar   lu par acclamation** ;

Nadia Vall e propose **Dany Chamberland**, qui accepte et est **d clar   lu par acclamation** ;

Julie Gervais propose **Julie Vaillancourt**, qui accepte et est **d clar e  lue par acclamation** ;

Ajournement du congr s   17h02

Soupers r gionaux

Jeudi, 16 mai 2019

Cinquième séance à 9 heures

Thématique conférence :

Le travail en équipe / vie régionale

La présidente introduit Jean-Noël Grenier, Après une brève carrière de huit années comme enseignant au collégial, il est entré en fonction comme professeur à l'Université Laval en 2004. Il a également agi comme officier syndical à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). Monsieur Grenier s'intéresse non seulement aux transformations dans les secteurs publics et services publics, mais surtout aux conséquences pour les personnes salariées, les organisations syndicales qui les représentent et les usagers.

Jean-Noël Grenier fait son exposé.

Échanges en tables rondes

Pause à 10h25

Retour à 10h55

Suite – échanges en tables rondes

- Considérant** les difficultés rencontrées par toutes les organisations syndicales en ce qui a trait à l'engagement et à la participation des membres;
- Considérant** que les structures hiérarchisées ne semblent pas répondre aux désirs d'expression et de discussion des nouvelles générations;
- Considérant** qu'il y a lieu de repenser le fonctionnement des assemblées pour faire plus de place aux membres et à leurs préoccupations;
- Considérant** la nécessité de la formation à la résolution de problème en équipe;
- Considérant** que la qualité de la prise de parole dans un contexte de débats contradictoires est une condition essentielle pour assurer la démocratie et préserver la solidarité;
- Considérant** l'importance de la délégation des pouvoirs et du travail en équipe;
- Que le Conseil central de la Montérégie – CSN (CCM-CSN) et ses syndicats affiliés organisent des rencontres où l'ordre du jour sera construit à partir des préoccupations des membres;
 - Que le CCM-CSN et ses syndicats affiliés s'engagent à revoir la structure des assemblées de manière à accorder plus d'espace aux préoccupations et aux interventions des membres;

- Que le CCM-CSN et ses syndicats affiliés améliorent les débats et la participation en faisant place aux initiatives des membres;
- Que le CCM-CSN profite de sa participation aux instances des syndicats affiliés, ou de sa présence dans les milieux de travail, pour faire la promotion de la CSN et de ses valeurs;
- Que le CCM-CSN instaure un système de parrainage afin de créer des liens de solidarité et qu'il mette en place un « bottin des talents » visant à développer l'entraide entre les différents syndicats de la Montérégie;
- Que le CCM-CSN organise, au cours de son mandat, des journées thématiques sur le phénomène des réseaux sociaux et leurs répercussions, tant sur la vie personnelle de nos membres que sur la vie syndicale et le travail en équipe;
- Que le CCM-CSN crée des sessions de formation sur mesure lorsqu'il s'agit de former plusieurs membres d'un même syndicat (*Formations Délégué syndical et Information*).

La proposition sur *Le travail en équipe / vie régionale* est référée en comité synthèse dont le résultat des discussions en tables rondes sera présenté vendredi matin.

Suite - La Pénurie de la main d'œuvre en Montérégie

Compte tenu de l'événement imprévu de mercredi matin, il y a débat en plénière des propositions sur *La Pénurie de la main d'œuvre en Montérégie*.

C-2019-138

Il est proposé par Nadia Vallée
Appuyé par Sylvain Ménard

Considérant que le nombre de postes à pourvoir en Montérégie sera de plus de 140 000;

Considérant que plusieurs de ces emplois seront libérés à la suite de départs à la retraite;

Considérant que la pénurie de travailleuses et des travailleurs aura des répercussions directes sur les entreprises et sur la population (délocalisation d'entreprises, services publics déficients, déplacement de populations, etc.), ainsi que sur l'économie régionale;

Considérant que les entreprises qui bénéficient du soutien de l'État n'ont aucune obligation de préserver des emplois de qualité au Québec;

- Que le Conseil central de la Montérégie – CSN (CCM-CSN) accorde une attention particulière au développement de la main-d'œuvre et à la formation professionnelle en élaborant, en collaboration avec les fédérations et les syndicats, un plan d'action en ce sens;
- Que le CCM-CSN travaille avec les syndicats pour trouver des solutions à la pénurie et à la rareté de la main-d'œuvre en collaboration avec les fédérations et la CSN;

- Que le CCM-CSN investisse pleinement le comité régional des partenaires du marché du travail (CRPMT);
- Que le CCM-CSN appuie les syndicats par des représentations politiques au niveau régional;
- Que le CCM-CSN s'assure que la CSN fasse les représentations politiques auprès des gouvernements en place afin de préserver nos emplois et assurer la vitalité de l'économie du Québec.

Amendements :

C-2019-138-A1

Il est proposé par Nancy Rodier

Appuyé par Luc Michaudville

D'ajouter un point à la proposition :

- Que le CCM-CSN valorise les différentes professions sur le territoire.

Adopté

C-2019-138-A2

Il est proposé par Claude Couture

Appuyé par Nancy Rodier

D'ajouter le point suivant :

- Que le CCM-CSN mette sur pied un comité interculturel afin d'établir les besoins et de faciliter l'intégration.

Adopté

Proposition principale

D'adopter la proposition telle qu'amendée.

Adopté

C-2019-139

Il est proposé par Élisabeth Blair

Appuyé par Simon Bilodeau

Considérant que la formation ne figure pas toujours parmi les priorités des entreprises;

Considérant que cette formation doit devenir une priorité si on souhaite apporter les réponses adéquates au virage technologique;

Considérant que les entreprises qui miseront sur la formation en sortiront gagnantes;

- Considérant** que le gouvernement actuel a diminué les seuils d'immigration au Québec et qu'en contrepartie, il souhaite accueillir davantage de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires pour combler les besoins de main-d'œuvre;
- Considérant** que cette stratégie se trouve à encourager l'embauche de travailleuses et de travailleurs dont le statut les maintient dans un état de grande vulnérabilité;

- Que les syndicats affiliés au Conseil central de la Montérégie – CSN s'engagent :
 - À revendiquer leur place et à s'impliquer dans l'organisation du travail, tant dans le secteur public que dans le secteur privé;
 - À favoriser la formation de la main-d'œuvre, particulièrement chez les personnes issues de l'immigration nouvellement accueillies au Québec;
 - À dénoncer toute stratégie qui soit basée sur l'entretien d'un statut précaire et vulnérable des travailleuses et travailleurs pour combler la pénurie de main-d'œuvre.

Amendements :

C-2019-139-A1

Il est proposé par Benoit Bachand

Appuyé par Gabriel Asselin

De modifier le premier picot :

De remplacer « l'organisation du travail, tant dans le secteur public que dans le secteur privé » ; par « l'ensemble des secteurs d'activités ».

Il se lirait comme suit :

- À revendiquer leur place et à s'impliquer dans l'ensemble des secteurs d'activités.

Adopté

C-2019-139-A2

Il est proposé par Cheikh Fall

Appuyé par Martin Delage

D'ajouter le point suivant :

- Que l'on incite les syndicats à s'impliquer dans le processus d'embauche.

Rejeté

C-2019-139-A3

Il est proposé par Dany Chamberland

Appuyé par Nadia Vallée

D'ajouter le point suivant :

- De valoriser et publiciser les bonnes stratégies de l'employeur contre la pénurie de la main-d'œuvre.

Adopté

Proposition principale

D'adopter la proposition telle qu'amendée.

Adopté

Ajournement pour le dîner à 12h30

Sixième séance à 14 heures

Syndicalisation

Annette Herbeuval invite, de la Fédération de CSN-Construction à prendre place à l'avant, Emmanuelle-Cynthia Foisy, secrétaire-trésorière, Jean-Louis Simard, vice-président et Yanick Longtin, délégué régional.

Intervention de Emmanuelle-Cynthia Foisy.

C-2019-140

Il est proposé par Mélanie Bouchard

Appuyé par Michel Béland

Que le Congrès du Conseil central de la Montérégie – CSN soutienne la Fédération CSN-Construction lors du prochain maraudage qui se déroulera du 1^{er} mai au 31 mai 2020 en contribuant activement à la réussite de son plan de maraudage notamment par la diffusion sur les réseaux sociaux de capsules d'information.

Adopté

Annette Herbeuval invite à l'avant Caroline Joly et François Baillargeon, conseillers syndicaux au Service de la syndicalisation à Brossard.

Intervention de Caroline Joly et François Baillargeon.

Échanges sur le sujet

Considérant les nombreuses attaques de contre-maraudages que certains syndicats de la région ont essuyées;

Considérant les membres perdus lors du vote de la loi 10 dans le secteur de la santé;

Considérant l'importance du rayonnement de la CSN dans la région;

Considérant l'importance de recruter de nouveaux syndicats;

Considérant les modifications apportées à la structure des agents multiplicateurs du Service de syndicalisation de la CSN;

C-2019-141

Il est proposé par Michel Piétranonio

Appuyé par Karine Michaud

- Que le Conseil central de la Montérégie – CSN, en collaboration avec le Service de la syndicalisation de la CSN, mette l’emphase sur le recrutement d’agents multiplicateurs;
- Que le CCM-CSN, en collaboration avec le Service de la syndicalisation de la CSN, s’assure de l’implication des agents multiplicateurs dans le développement de la syndicalisation de tous les secteurs d’activités.

Adopté

Thématique conférence :

Environnement

Annette Herbeuval introduit André Bélisle, depuis plus de 36 ans au cœur de l’action en environnement au Québec. Il est cofondateur en 1982 de l’Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, il est à l’origine de plusieurs des plus importantes campagnes d’éducation populaire en environnement de l’histoire du Québec. Précurseur dans le domaine environnemental au Québec, il aime rappeler qu’il est d’abord un gars d’équipe. Il partage les leçons tirées de ses expériences, invite les individus et les communautés à passer à l’action face aux menaces environnementales qui nous affectent.

Échange sur la conférence

Proposition

C-2019-142

Il est proposé par Luc Michaudville

Appuyé par Sylvain Ménard

Considérant que tous les êtres humains ont droit, de façon équitable, à une vie saine et en harmonie avec la nature, à un accès à l’eau potable, à un air de qualité et aux bienfaits d’une terre nourricière;

Considérant que l’ensemble des écosystèmes de notre planète se trouve à un moment déterminant où les gestes que nous poserons pour un environnement sain seront garants de notre avenir et de celui des générations futures;

Considérant qu’il est urgent de changer de cap, car un échec en matière de réduction de gaz à effet de serre engendrera des répercussions dévastatrices sur l’économie, l’emploi et la qualité de vie de l’ensemble des Québécoises et des Québécois;

- Que les syndicats affiliés au Conseil central de la Montérégie - CSN créent un espace de débat et d'éducation avec leurs membres sur l'urgence climatique;
- Que les membres s'engagent, immédiatement et pour les deux prochaines années, à la mesure de leur réalité et de leurs capacités, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en posant concrètement un des gestes suivants :
 - Réduire sa consommation de pétrole partout où c'est possible;
 - Réduire sa consommation, sa production de déchets (réutiliser, recycler, composter) et le gaspillage sous toutes ses formes;
 - Réduire sa consommation de plastique;
 - Favoriser des aliments produits localement et biologiques;
 - Poser des gestes pour compenser ses émissions (plantations d'arbres, préservation des forêts et des aires protégées, etc.);
- Que le CCM-CSN développe un argumentaire simplifié et percutant afin que les syndicats puissent faire le débat avec leurs membres;
- Que le CCM-CSN fasse la promotion du pacte pour la transition et invite les membres à le signer.

Amendement

C-2019-142-A1

Il est proposé par Nadia Vallée

Appuyé par Luc Michaudville

D'ajouter le point suivant :

- Que le CCM-CSN s'engage à poser des actions concrètes.

Adopté

Proposition principale

D'adopter la proposition telle qu'amendée.

Adopté

Ajournement à 16h25

Soirée de solidarité

Vendredi, 17 mai 2019

Septième séance à 9 heures

Adoption des prévisions budgétaires 2019-2021

La présidente invite Louis-André Boulay et Carole Sylvestre, secrétaire-comptable du conseil central à présenter les prévisions budgétaires.

Le secrétaire-trésorier, Louis-André Boulay, présente les prévisions budgétaires 2019-2021.

C-2019-143

Il est proposé par Yan Plourde

Appuyé par Nathalie Hudon

Que le congrès adopte les prévisions budgétaires 2019-2021 telles que présentées.

Amendements

C-2019-143-A1

Il est proposé par Benoit Bachand

Appuyé par Simon Bilodeau

Que le nombre de jours de libérations pour les délégué-es syndicaux soit augmenté à 12 jours par année plutôt que 6 jours par année.

Adopté

C-2019-143-A2

Il est proposé par Jean-Philippe Ducharme

Appuyé par Mireille Gauvin

Que le poste budgétaire *Environnement* du Conseil central de la Montérégie – CSN passe à 6 000 \$ sur trois ans.

Adopté

Proposition principale

Que le congrès adopte les prévisions budgétaires 2019-2021 telles qu'amendées.

Adopté

Un débat est fait sur le manque d'effectif et l'ajout de personnel pour chacune des régions de la Montérégie. Une demande s'ensuit par les délégué-es du congrès à l'effet de créer des postes dans toutes les régions de la Montérégie.

Étant donné que cette demande n'est pas du ressort du conseil central :

C-2019-144

Il est proposé par Simon Bilodeau

Appuyé par Daniel Mallette

Que le Conseil central de la Montérégie – CSN, avec l'appui de ses syndicats affiliés, fasse les représentations nécessaires auprès de la CSN afin d'augmenter le nombre de salarié-es sur le terrain au Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale.

Adopté

Rapport du comité synthèse

Vie syndicale : Le travail en équipe / vie régionale

Considérant les difficultés rencontrées par toutes les organisations syndicales en ce qui a trait à l'engagement et à la participation des membres;

Considérant que les structures hiérarchisées ne semblent pas répondre aux désirs d'expression et de discussion des nouvelles générations;

Considérant qu'il y a lieu de repenser le fonctionnement des assemblées pour faire plus de place aux membres et à leurs préoccupations;

Considérant la nécessité de la formation à la résolution de problème en équipe;

Considérant que la qualité de la prise de parole dans un contexte de débats contradictoires est une condition essentielle pour assurer la démocratie et préserver la solidarité;

Considérant l'importance de la délégation des pouvoirs et du travail en équipe;

- Que le Conseil central de la Montérégie – CSN (CCM-CSN) et ses syndicats affiliés organisent des rencontres où l'ordre du jour sera construit à partir des préoccupations des membres;
- Que le CCM-CSN et ses syndicats affiliés s'engagent à revoir la structure des assemblées de manière à accorder plus d'espace aux préoccupations et aux interventions des membres;
- Que le CCM-CSN et ses syndicats affiliés améliorent les débats et la participation en faisant place aux initiatives des membres;
- Que le CCM-CSN profite de sa participation aux instances des syndicats affiliés, ou de sa présence dans les milieux de travail, pour faire la promotion de la CSN et de ses valeurs;
- Que le CCM-CSN instaure un système de parrainage afin de créer des liens de solidarité et qu'il mette en place un « bottin des talents » visant à développer l'entraide entre les différents syndicats de la Montérégie;

- Que le CCM-CSN organise, au cours de son mandat, des journées thématiques sur le phénomène des réseaux sociaux et leurs répercussions, tant sur la vie personnelle de nos membres que sur la vie syndicale et le travail en équipe;
- Que le CCM-CSN crée des sessions de formation sur mesure lorsqu'il s'agit de former plusieurs membres d'un même syndicat (*Formations Délégué syndical et Information*).

Les ateliers 9 et 15 n'existent pas.

Tous les autres ateliers ont débattu la proposition.

Les ateliers 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 16 et 17 l'ont adoptée sans amendement.

Les ateliers 3 et 14 ont adopté les amendements suivants :

Ajouts de points :

- Que le CCM-CSN dégage des budgets pour venir en aide aux syndicats en lien avec la vie syndical.
- Que le CCM-CSN adapte les formations de bases selon la nouvelle réalité.

Ajouts :

Au 2^e point : « s'engage à revoir la structure dans les 12 prochains mois. »

Au 3^e point : « améliore la participation en faisant place aux membres et ouvre la voie de la collectivité. »

Le comité synthèse recommande le rejet des amendements et l'adoption de la proposition initiale.

C-2019-145

Il est proposé par Dominique Blais

Appuyé par Jonathan Paradis

Que le congrès rejette les amendements proposés et adopte la proposition initiale.

Adopté

Propositions distinctes

Aucune proposition distincte n'a été reçu en vertu de l'article 8.2.6 des statuts et règlements.

Installation des dirigeantes et dirigeants

La présidente des élections, Pierrette Poirier, procède à l'installation du comité exécutif élu conformément à la procédure établie des statuts et règlements du conseil central.

COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente :	Annette Herbeuval
1 ^{er} Vice-président :	Éric Lalancette
2 ^e Vice-présidente :	Hélène Côté
3 ^e Vice-président :	Jean Philippe Dell'Aniello
Secrétaire-trésorier :	Louis-André Boulay

COMITÉ DE SURVEILLANCE

1^{er} Membre : Julie Vaillancourt

2^e Membre : Dany Chamberland

3^e Membre : Simon Bilodeau

Proposition pour les effets bancaires

C-2019-146

Il est proposé par Alexandre Poirier

Appuyé par David Gadbois

Que les personnes élues à la présidence, au secrétariat-trésorerie et à une vice-présidence désignée par le comité exécutif soient autorisées à signer les chèques, billets et autres effets de commerce au nom du Conseil central de la Montérégie - CSN.

Adopté

Allocution de la présidence du conseil central

Ajournement du congrès

C-2019-147

Il est proposé par Michel Piétranonio

D'ajourner le 9^e Congrès régulier du Conseil central de la Montérégie — CSN.

Adopté

Clôture du congrès à 10h50, le vendredi 17 mai 2019.

Annette Herbeuval
Présidente

Louis-André Boulay
Secrétariat-trésorerie